



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# LA CULTURE ITINÉRANTE, LE GENRE ET LA REDD+ AU CAMEROUN ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## PROGRAMME CARBONE FORESTIER, MARCHÉS ET COMMUNAUTÉS (FCMC)



AVRIL 2015

Ce document a été réalisé pour soumission à l'examen de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a lancé le programme Carbone forestier, marchés et communautés (FCMC) afin d'aider ses missions, les gouvernements partenaires, les parties prenantes locales et internationales à créer et à mettre en œuvre des initiatives REDD+. Les services du FCMC incluent l'analyse, l'évaluation, des outils et des conseils visant à appuyer la conception de programmes, ainsi que des matériels de formation, et la mise en place et l'animation de conférences et d'ateliers qui confortent les contributions du gouvernement américain à l'architecture internationale de la REDD+.

Cette publication a été réalisée pour soumission à l'examen de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) par Tetra Tech ARD, au titre d'un ordre de service dans le cadre du contrat à quantité indéfinie « Prospérité, moyens de subsistance et conservation des écosystèmes (PLACE), ordre de service principal (Contrat USAID No. EPP-I-00-06-00008-00, numéro d'ordre AID-OAA-TO-11-00022).

Ce rapport présente les résultats des études de terrain portant sur la culture itinérante en République démocratique du Congo (RDC) et au Cameroun, entreprises entre novembre 2012 et mars 2013. Les auteurs reconnaissent que les dynamiques de la REDD+ ont changé dans ces pays depuis l'étude et sa publication en 2014. Néanmoins, ils pensent que les résultats et les observations sur les questions explorées en matière de pratique de la culture itinérante, sa place au sein des délibérations et des approches relatives à la REDD+, ainsi que les impacts que ces approches évolutives pourraient avoir sur les rôles du genre, restent pertinentes pour être prises en considération par les décideurs politiques et les concepteurs et réalisateurs de projet.

Ce rapport a été préparé par Jacques Pollini et révisé par le FCMC.

Membres de l'équipe de terrain :

Jacques Pollini, Chef d'équipe, RDC et Cameroun

Joseph Isolumbu, Logistique, RDC

Marie Ange Bunga, Spécialiste du genre, RDC

Mary Nyuyinwi, Spécialiste du genre, Cameroun

Guy Tshimanga, Écologiste, RDC

Marie Ba'Ane, Interviewer et Interprète, Cameroun

Louis Marie Atundu, Spécialiste de la REDD+, RDC

Guy Martin Akono, Interviewer et Interprète, Cameroun

Cedric Singa, Spécialiste du SIG, RDC

Modeste Medjo, Logistique, Cameroun

Erick Gratien Botukoli, Interprète, RDC

### **Forest Carbon, Markets and Communities (FCMC) Program**

1611 North Kent Street

Suite 805

Arlington, Virginia 22209 USA

Téléphone : (703) 592-6388

Fax : (866) 795-6462

Stephen Kelleher, Chef de mission

Courriel : [scott.hajost@fcmcglobal.org](mailto:scott.hajost@fcmcglobal.org)

Olaf Zerbock, Représentant de l'Agent de négociation des contrats de l'USAID

Courriel : [ozerbock@usaid.gov](mailto:ozerbock@usaid.gov)

Tetra Tech  
159 Bank Street, Suite 300  
Burlington, Vermont 05401 USA  
Téléphone : (802) 658-3890  
Fax : (802) 658-4247  
Courriel : international.development@tetratech.com  
www.tetratechintdev.com

**Personne à contacter à Tetra Tech :**

Ian Deshmukh, Conseiller principal/Directeur technique  
Courriel : ian.deshmukh@tetratech.com

**Veillez citer ce rapport comme suit :**

Pollini, Jacques. 2014. Shifting Cultivation, Gender and REDD+ in Cameroon and the Democratic Republic of Congo. USAID-supported Forest Carbon Markets and Communities (FCMC) Program. Washington, DC, USA. (La Culture itinérante, le genre et la REDD+ au Cameroun et en République démocratique du Congo. Programme carbone forestier, marchés et communautés (FCMC) avec le soutien de l'USAID.)

# LA CULTURE ITINÉRANTE, LE GENRE ET LA REDD+ AU CAMEROUN ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PROGRAMME CARBONE FORESTIER, MARCHÉS ET COMMUNAUTÉS (FCMC)

AVRIL 2015

## **AVIS DE NON RESPONSABILITÉ**

Les vues des auteurs exprimées dans la présente publication ne représentent pas nécessairement les vues de l'Agence des États-Unis pour le développement international, ou celles du gouvernement des États-Unis

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>II</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>IV</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b> .....	<b>V</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b> .....	<b>I</b>
<b>2.0 LES FORETS DU BASSIN DU CONGO</b> .....	<b>3</b>
2.1 L'IMPORTANCE DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO .....	3
2.2 CAUSES DE DEFORESTATION.....	3
2.3 LES STRATEGIES DE LA REDD+ EN RDC ET AU CAMEROUN .....	4
<b>3.0 APERÇU DES ETUDES DE TERRAIN</b> .....	<b>5</b>
3.1 EMBLACEMENT DES SITES D'ÉTUDES.....	5
3.2 SYSTEMES DE CULTURE ITINERANTE .....	6
3.3 FAVORISER DES SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LA CULTURE ITINERANTE.....	7
<b>4.0 DISCUSSION SUR LES CONCLUSIONS CLES</b> .....	<b>9</b>
4.1 LA CULTURE ITINERANTE : CAUSE DE LA DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS OU ROLE TAMPON CONTRE CES ALTERATIONS ?.....	9
4.2 ATTITUDE DES DECIDEURS ET DES PROJETS A L'EGARD DE LA CULTURE ITINERANTE.....	11
4.3 ELEMENTS ESSENTIELS RELATIFS AU GENRE ASSOCIES A LA CULTURE ITINERANTE.....	12
<b>5.0 SUGGESTIONS CONCERNANT LES POLITIQUES</b> .....	<b>16</b>
5.1 METTRE AU POINT DE NOUVEAUX OUTILS ANALYTIQUES ET/OU TRANSMETTRE ET AMELIORER LES OUTILS POUR ETUDIER LES CAUSES DE DEFORESTATION ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ITINERANTE.....	16
5.2 APPRECIER LE SAVOIR-FAIRE, LES CHOIX ET L'INNOVATION DES CULTIVATEURS .....	17
5.3 ELARGIR L'EVENTAIL D'OPTIONS OFFERTES AUX CULTIVATEURS LOCAUX.....	17
5.4 GARANTIR LES DROITS FONCIERS.....	19
5.5 REVOIR DANS LE DÉTAIL LE PROCESSUS DE LA REDD+ EN TANT QUE FONCTION D'APPRENTISSAGE ET DE GESTION ADAPTATIFS ET MODIFIER LES ACTIVITES EN CONSEQUENCE.....	21
5.6 FOURNIR LE CADRE APPROPRIE DE MESURES INCITATIVES PAR LE BIAIS DES POLITIQUES DE LA REDD+.....	23
5.7 PRIVILEGIER LES FEMMES ET LES AUTRES GROUPES VULNERABLES .....	24

<b>6.0 CONCLUSION.....</b>	<b>25</b>
<b>7.0 REFERENCES.....</b>	<b>27</b>
<b>8.0 ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>33</b>
<b>9.0 NOTES.....</b>	<b>37</b>

# REMERCIEMENTS

Les équipes chargées de l'étude expriment leur profonde gratitude aux habitants des villages de Kesenge, Yalungu, Bossonongo, Mampu et Tumba-Kituti, Nkolényeng, Mintom, Akom, Belleville, Lélé, Lomié, Kongo, Nomedjoh et Ebebda pour le temps qu'ils ont dédié à cette étude et la patience avec laquelle ils ont répondu aux questions qui leur étaient posées. Elles tiennent également à remercier toutes les personnes interviewées à Inongo, Djolu, Luki, Kinshasa, Djoum, Obala et Yaoundé ; le personnel du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) et les missions de l'USAID en RDC et au Cameroun, ainsi que l'Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC), l'African Wildlife Foundation (AWF-Fondation africaine pour la faune), ERA-Congo Sprl., l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Institut national d'études et de recherches agronomiques (INERA) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), pour le soutien logistique considérable et les excellentes indications qui ont rendu possibles les visites sur le terrain. Les équipes sont aussi très reconnaissantes aux collègues de l'USAID, du FCMC et de Tetra Tech, qui ont favorisé, financé et organisé cette étude ; ainsi qu'aux amis et collègues pour leur feedback et les informations précieuses fournis aux divers stades de mise en œuvre.

Alors qu'elle préparait l'ébauche finale du rapport de l'étude de terrain, l'équipe apprit le décès subit de Marie-Ange Bunga, spécialiste du genre, amie et collègue en RDC. Marie-Ange s'est énormément investie dans cette étude. C'était une bonne compagne qui aimait profondément son pays. Elle avait à cœur de faire un travail qui aurait des effets réels, et nous espérons que ce rapport final réalisera certaines de ses visions et de ses attentes pour l'étude. La RDC a perdu un talent précieux qui avait beaucoup à donner pour l'amélioration de son pays et qui aura sans doute inspiré d'autres à rechercher l'égalité et la durabilité dans la gestion des ressources naturelles et humaines en RDC.

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La culture itinérante – également appelée culture sur brûlis, ou culture de rotation – est le système de gestion des ressources naturelles sur lequel reposent la production alimentaire et les moyens de subsistance dans les zones forestière d’Afrique centrale et nombre d’autres pays. Elle a été déterminée comme la cause principale de déforestation en Afrique centrale et, par conséquent, est devenue le point de mire de nombre d’initiatives et de projets internationaux classés sous la rubrique de la REDD+ (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et les rôles de la conservation, la gestion durable des forêts et l’amélioration des stocks de carbone forestier).

Ce rapport fait état des résultats des études de terrain portant sur la culture itinérante en République du Congo (RDC) et au Cameroun, à la demande du Programme Carbone forestier, marchés et communautés (FCMC). La recherche fut menée en coordination avec le Programme pour l’environnement en Afrique centrale (CARPE), un programme régional portant sur la conservation et le changement climatique de l’Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Entre novembre 2012 et mars 2013, l’équipe chargée de l’étude a passé 75 jours en RDC et au Cameroun et a mené environ 300 interviews semi-directives de parties prenantes, en groupes ou individuellement, en utilisant la stratégie d’échantillonnage en boule de neige dans huit sites ruraux (Figure 2), ainsi qu’à Yaoundé au Cameroun et à Kinshasa en RDC. Près de la moitié des interviews se sont déroulées avec des femmes.

Dans les sites visités, la culture itinérante est la principale forme d’agriculture pratiquée dans les forêts primaires et secondaires. Les systèmes de culture itinérante abordés dans le présent document produisent principalement des cultures de subsistance, cependant les ménages se livrent aussi à des cultures qu’ils vendent, ainsi qu’à des cultures pérennes de rente comme le cacao et le café. Le plus souvent, les femmes fournissent le gros de la main d’œuvre agricole, bien que dans certaines régions les hommes défrichent et brûlent en préparation des plantations. Même si les femmes jouent un rôle crucial dans l’agriculture de ces régions, jusqu’à présent leur rôle dans le cadre de la REDD+ a été limité.

Dans les sites du Cameroun, les systèmes agroforestiers basés sur le cacao apportent des revenus importants, mais les plantations sont bien distinctes des champs de cultures vivrières et sont habituellement gérées par les hommes. Le succès de la culture du cacao par des petits agriculteurs attire la population aux lisières des forêts. Les cultivateurs quittent les terres plus densément peuplées, les lieux devenus moins fertiles et les plantations de cacao vieillissantes pour établir de nouvelles plantations dans les forêts. Le développement des réseaux routiers favorise aussi l’arrivée d’investisseurs plus importants dans les zones forestières qui viennent créer des plantations industrielles de palmiers à huile et d’hévéas. La tendance de ces grandes plantations a déjà commencé au Cameroun, mais pas sur les sites visités pour l’étude. Ce mouvement est une inversion du déclin des plantations à grande échelle observé au cours des deux dernières décennies.

Dans les sites de la RDC, les cultures pérennes de rente telles que le café, le cacao et les plantains sont en baisse depuis les années 1990. Cette tendance a causé une diminution du revenu des ménages et exposé ceux-ci au risque d’insécurité alimentaire. La vulnérabilité des ménages s’est encore exacerbée à cause des marchés déprimés, des dommages accrus causés par les maladies aux récoltes, et d’une réduction des recettes provenant de la chasse et de la pêche. La République démocratique du Congo est actuellement considérée comme le pays connaissant la plus grande insécurité alimentaire à l’échelle mondiale selon l’Indice global de sécurité alimentaire. Dans beaucoup de régions, la précarité des droits

fonciers fragilise les exploitations des petits cultivateurs et les concessions agricoles, forestières et minières à grande échelle dominant l'utilisation des terres.

Étant donnée la situation, privilégier la sécurité foncière et soutenir les petits agriculteurs et autres habitants des forêts dans leur pratique de la culture itinérante et d'autres activités économiques à petite échelle peut contribuer à réduire le risque futur d'une plus grande déforestation par les exploitants forestiers venus d'ailleurs et les investisseurs dans des plantations à grande échelle ou autres. Pour autant, il n'existe aucune garantie que cette option réduise la déforestation si d'autres obstacles clés restent en place. (Ickowitz et al. 2015)

Dans certains cas, les projets de la REDD+ et ceux des Paiements pour les services environnementaux (PSE) ont considéré l'agriculture itinérante comme une utilisation non durable des terres. Cette perception s'est généralisée depuis l'époque coloniale (Colfer et al. 2015). Quelques projets proposent des méthodes différentes comme la rotation des cultures, la suppression des feux, le labourage des champs, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, les cultures pérennes et les activités génératrices de revenus comme la pisciculture, l'élevage des poulets et l'apiculture. L'objectif des autres approches est d'arriver à diversifier progressivement et, dans certains cas, à abandonner l'agriculture itinérante tout en augmentant les revenus et la sécurité alimentaire des cultivateurs. Même si certains apprécient ces interventions, beaucoup de paysans ont exprimé leur inquiétude auprès de l'équipe de l'étude. Les femmes en particulier ont fait remarquer que nombre des techniques proposées exigeaient davantage de travail qu'elles ne voulaient pas fournir ou n'étaient pas capables de faire. Le soutien apporté pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux était une exception positive. Les villageois ont aussi signalé que les projets faisaient travailler surtout les hommes locaux, et tenaient très peu compte des femmes.

L'impopularité des solutions proposées pour remplacer l'agriculture itinérante auprès de certains des bénéficiaires prévus, et le fait que quelques unes des possibilités proposées ne répondaient pas aux besoins locaux, peuvent engendrer parmi les agriculteurs des mécontentements se traduisant par une attitude anti-conservation et/ou anti-organisation non gouvernementale (ONG). Ces perceptions négatives peuvent encore s'amplifier dans le cas de mauvaises relations entre les acteurs locaux et de l'État. Par exemple, selon certains cultivateurs, il arrive souvent que les gardes forestiers, ou écogardes, ne respectent pas les droits civiques des villageois et qu'ils ne fassent pas de distinction entre la chasse de subsistance et la chasse commerciale.

Les transferts de ressources financières aux communautés locales sont encouragés par le biais d'opérations forestières à base communautaire, des mécanismes PSE et des activités de développement rural conventionnelles. Dans tous les sites visités, des associations ou des comités locaux canalisent et gèrent l'argent. La plupart d'entre eux ont été récemment créés avec l'appui d'une ONG ou du promoteur de projet. Nombre des villageois interviewés critiquaient ces institutions locales parce qu'elles favorisaient les proches et les amis de leurs chefs (accaparement des ressources par les élites), manquaient de transparence et dépensaient l'argent pour des activités ayant peu ou aucun impact positif. D'après ces résultats et d'autres, l'équipe de l'étude fait les observations suivantes afin de stimuler la réflexion et de guider le soutien pour les programmes en matière de REDD+ :

1. Les décideurs politiques doivent reconnaître et tenir compte de la capacité des paysans à prendre des décisions basées sur leurs propres besoins, intérêts et expériences. Plutôt que de prévoir les activités des cultivateurs suivant une approche descendante, les promoteurs de la REDD+ doivent œuvrer avec les bénéficiaires ciblés afin de trouver des options et des mesures incitatives permettant de concilier les objectifs des paysans (moyens de subsistance durables) avec le programme mondial (conservation et réductions des émissions de gaz à effet de serre).
2. L'approche de « gestion des ressources naturelles basée sur les comités » mérite d'être évaluée et analysée plus avant en tant que stratégie de gestions par ses promoteurs. Pour équilibrer la méthode

« basée sur les comités », il faut explorer, voire élaborer, d'autres stratégies qui permettraient aux cultivateurs ou aux familles individuels de participer à la conservation des forêts et d'en recevoir directement les bénéfices, ce qui devra être concilié ensuite avec les notions des régimes de propriété communautaire. Ces agriculteurs ou familles pourraient devenir actionnaires d'une entreprise de carbone, ou de carbone et d'autres produits.

3. L'histoire a prouvé que les incitations du marché sont la cause de l'intensification agricole à grande échelle. Sans une amélioration des termes de l'échange pour les producteurs, l'intensification est peu probable. Dans cette perspective et avec le consentement et la participation des cultivateurs et d'autres parties prenantes concernées, un vaste éventail d'options d'intensification pourrait être pris en considération, incluant : l'intensification écologique (agroforesterie, agriculture de conservation) ; la réhabilitation des petites plantations ; l'intégration de l'agriculture à l'élevage ; les approches à forte intensité de capital, comme l'utilisation d'animaux de trait et d'intrants chimiques dans les savanes et les terres déboisées. Cet appui pourrait être surtout fourni dans les régions à forte densité de population et où la fertilité du sol s'appauvrit, afin que les personnes puissent recevoir l'aide nécessaire et rester sur leurs terres plutôt que de migrer ailleurs. Les communautés vivant dans les zones forestières doivent avoir le droit et l'option d'adopter des pratiques plus productives et fructueuses, c'est-à-dire, des petites activités agricoles familiales qui n'entraînent pas de déforestation à grande échelle, tout en prêtant une attention particulière aux structures de marché. La commercialisation des produits forestiers non ligneux et les paiements provenant de la REDD+ pourraient compléter d'autres activités de subsistance. Ainsi, une structure d'incitations bien construite pourrait s'inscrire dans les efforts de planification régionale et être coordonnée à l'échelle nationale. Pour autant, il est aussi peu probable que l'agroindustrie améliorera la sécurité alimentaire des populations locales, étant donné que les denrées alimentaires s'écouleront vers les régions à forte densité de population.
4. L'occupation des terres et le droit aux ressources, le droit d'usage et/ou d'accès doivent être définis et sécurisés, afin que les personnes vivant dans les zones forestières aient la possibilité d'investir dans leurs terres au cours du temps. Les mécanismes de partage des avantages pour la REDD+ et les dispositifs des PSE doivent garantir que les communautés tributaires de la forêt reçoivent des incitations réelles et tangibles pour qu'elles ne déboisent pas, tout en recevant une part adéquate des bénéfices. La sécurité foncière doit aborder la gestion, les droits d'accès et d'usage ainsi que les droits de propriété. Les institutions locales gèrent « de fait » ces types de droits depuis des siècles, et une amélioration de la sécurité « de droit » permettrait une plus grande souplesse et réduirait les frais de transactions si elle était conçue avec prudence de manière à éviter des ventes de terrains à grande échelle. Les règlements régissant les droits et les responsabilités individuels doivent être intégrés aux régimes fonciers afin d'éviter les conflits et faciliter l'investissement.
5. Les femmes représentent la principale main d'œuvre agricole et le moteur de la transformation des systèmes d'agriculture. C'est en partie dû au fait que l'agriculture de subsistance est largement non rentable et que la main d'œuvre féminine est sous-évaluée, bien que la sécurité alimentaire des ménages dépende de ces efforts. Les hommes jouent davantage un rôle social dans le cadre des projets, et avec d'autres parties prenantes extérieures. Il est important de trouver des moyens de garantir une participation viable des femmes au processus décisionnel dans le cadre de la REDD+.
6. Les décideurs politiques devraient concevoir ou adapter de nouveaux outils analytiques pour étudier les facteurs de déforestation, incluant les outils à disposition permettant une approche ascendante. Les outils habituels qui utilisent l'imagerie satellitaire et les corrélations entre un ensemble restreint de variables sont utiles mais insuffisants car, souvent, ils ne captent pas les éléments sociaux comme les dynamiques du genre et du pouvoir dans les sites. Il existe des outils analytiques permettant une approche ascendante pour l'étude des causes, mais ils doivent être développés plus avant, mieux connus et communiqués. Des exemples de projets pilotes actuels de la REDD+ au Cameroun et en

RDC indiquent clairement que les études de faisabilité en matière de REDD+ au niveau du site doivent saisir les dynamiques locales incluant les éléments moteurs propres au contexte, les aspects biophysiques, socioéconomiques et culturels. Sans ces informations détaillées, les actions en matière de REDD+ et les sauvegardes sociales et environnementales risquent d'être inadéquates, peu productives, voire contre-productives.

La cause essentielle de déforestation n'est pas le type d'utilisation des terres, mais plutôt la capacité d'investissement et les dispositions sociales et économiques existant entre et parmi les parties prenantes qui vivent à la lisière des forêts et rivalisant pour l'accès aux ressources. Autrement dit, le sort des forêts primaires dans les régions visitées, et peut-être même dans l'ensemble du Bassin du Congo, dépendra du modèle économique qui dominera – l'agroindustrie à forte intensité de capital ou les petites exploitations agricoles familiales – et non les options techniques comme la culture itinérante par opposition aux solutions de rechange. Les systèmes de culture itinérante ne doivent pas être jugés comme une utilisation non durable des terres, qui doit être éradiquée. Ils devraient plutôt être reconnus comme un système de gestion complexe et diversifié des ressources naturelles, qui s'est adapté au gré de l'évolution des conditions politiques et économiques dans le temps. Au-delà du sort des cultivateurs qui pratiquent la culture itinérante, c'est l'avenir des petits exploitants agricoles en général qui est en jeu lorsque l'on conçoit les politiques et les projets de la REDD+.

# I.0 INTRODUCTION

Cette étude examine les liens existant entre la culture itinérante, la déforestation et la dégradation des forêts, les dynamiques des politiques de la REDD+ (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, et les rôles de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier) et le genre dans deux pays d'Afrique centrale, la République démocratique du Congo (RDC) et le Cameroun. Elle vise à fournir à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et à d'autres gouvernements et parties prenantes non gouvernementales, y compris les communautés, des moyens et des indications à envisager lors de l'élaboration des politiques et des projets de la REDD+. Le programme Carbone forestier, marchés et communautés (FCMC), financé par l'USAID, a lancé cette étude. Le FCMC encourage une approche socialement responsable pour la Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) grâce à un soutien technique et un savoir-faire permettant d'appuyer les acteurs et les processus locaux, nationaux et internationaux.

La culture itinérante — couramment appelée culture sur brûlis — a été déterminée comme la principale cause de déforestation en Afrique centrale. Par conséquent, elle est devenue la cible des modifications ou « transformations » dans certaines interventions des projets de la REDD+. Pourtant, ce système de gestion des ressources naturelles (GRN) est le fondement de la production alimentaire et des moyens de subsistance dans les zones forestières. Bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture dans ces régions, jusqu'à présent leur participation à la REDD+ a été restreinte et leur rôle peu clair, comparativement à l'engagement des hommes et à leurs rôles bien définis. L'étude analyse aussi les risques et les avantages des systèmes existants, ainsi que ceux des nouveaux modèles proposés, dans le cadre de certains projets REDD+ et projets pilotes, et examine les stratégies qui permettront de faire participer activement les parties prenantes vulnérables.

Les objectifs spécifiques de l'étude étaient les suivants :

1. Évaluer dans quelle mesure la culture itinérante entraîne la déforestation et la dégradation des forêts, ou joue un rôle tampon contre ces altérations en RDC et au Cameroun,
2. Analyser les conséquences résultant des opinions diverses sur la culture itinérante des décideurs et des réalisateurs de projets en RDC et au Cameroun, avec une attention particulière sur les parties prenantes à la REDD+, et
3. Relever les questions relatives au genre associées à la culture itinérante et les politiques qui en font leur objectif,
4. Contribuer à améliorer l'interprétation de l'imagerie concernant les causes et les résultats de la déforestation provenant de la culture itinérante par rapport à d'autres causes/facteurs.

Pour ce qui est du premier objectif, la relation entre la culture itinérante et la déforestation fait déjà l'objet d'un sérieux débat parmi les parties prenantes de la REDD+. L'aboutissement de ce débat définit la façon dont la question sera abordée. Afin d'apporter une différente perspective, voire nouvelle, à la question et pour éviter de reproduire les études précédentes, cette étude a tenu compte des analyses et des conclusions actuelles, ce qui a aidé à sélectionner la méthodologie surtout quantitative que nous avons utilisée. L'Annexe 4 passe en revue les études disponibles sur les causes de la déforestation et la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Elle montre que plutôt que de tenter de distinguer les causes et leurs impacts, la déforestation devrait être considérée comme un processus complexe,

influencé par plusieurs facteurs. Les causes de déforestation et dégradation de la forêt ont des incidences sur d'autres facteurs écologiques et socio-économiques et vice-versa. Ces dynamiques doivent être abordées systématiquement si l'on veut trouver des solutions en matière de politique.

Dans le cadre du deuxième objectif, les perceptions de la culture itinérante par les parties prenantes de la REDD+ et la manière dont elles se traduisent en politiques et projets ont été explorées par le biais des études de cas dans les sites (Annexe 2), complétées par des interviews avec des parties prenantes clés de la REDD+ au niveau national ainsi qu'une analyse documentaire.

Pour le troisième objectif portant sur les questions de genre, des interviews semblables que ci-dessus furent menées auprès de parties prenantes hommes et femmes dans tous les sites de l'étude. Chaque pays avait recruté un spécialiste du genre, expressément chargé d'interviewer les femmes, alors que le chef d'équipe se chargeait d'interroger les hommes ou les groupes mixtes. Le travail effectué sur le terrain au Cameroun fit l'objet d'une analyse du genre séparée (Annexe 3), et les principales conclusions sont incluses dans ce rapport.

Quant au quatrième objectif concernant l'imagerie satellitaire, ce rapport fait quelques observations sur son utilisation. Les sites visités sur le terrain avaient été géoréférencés (Annexe 1).

La méthodologie de l'étude est décrite à l'Annexe I. En résumé, l'équipe a adopté des méthodes qualitatives, basées sur des études de cas, afin d'employer une manière systématique pour décrire comment diverses communautés d'agriculteurs pratiquent la culture itinérante dans un environnement social, économique et politique donné. L'étude fut conçue pour s'attacher particulièrement aux questions de genre et leurs rapports avec les parties prenantes de la REDD+ et aux institutions. Les cadres théoriques et les outils utilisés sur le terrain ont été sélectionnés d'après des études agraires, des études sur le genre, l'écologie culturelle, l'écologie politique et l'anthropologie du développement, en mettant l'accent sur les impacts des changements technologiques et politiques sur les écologies, le bien-être humain, les systèmes sociaux et la gestion des ressources naturelles.

Entre novembre 2012 et mars 2013, les équipes de l'étude ont mené approximativement 300 interviews<sup>ii</sup> semi-directives de parties prenantes, en groupe ou individuellement, dans environ 12 sites en RDC et au Cameroun, ainsi qu'à Yaoundé et à Kinshasa<sup>iii</sup>. Le chef d'équipe<sup>iv</sup> a procédé à 180 de ces interviews en utilisant la stratégie d'échantillonnage en boule de neige<sup>v</sup>. Près de la moitié des interviews se sont déroulées avec des femmes. Cette approche a permis à l'équipe de produire une vision systémique des changements en matière d'utilisation des terres dans des localités de quatre provinces en RDC et de trois régions au Cameroun. L'équipe a pu aussi assister au Treizième dialogue sur la forêt, la gouvernance et le changement climatique organisé par l'Initiative pour les droits et les ressources (RRI). L'objectif était de comparer les conclusions faites sur le terrain avec d'autres sources, et d'analyser des discours et des perceptions supplémentaires les plus courants parmi les parties prenantes de la REDD+.

# 2.0 LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

## 2.1 L'IMPORTANCE DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

La forêt du Bassin du Congo est le deuxième massif forestier tropical du monde après la forêt amazonienne, comprenant quelque 300 millions d'hectares de forêt. Comme l'indique la Figure 1, ces forêts s'étendent sur six pays et constituent 70 % des forêts d'Afrique. Elles ont une importance mondiale en termes de leur biodiversité et de leurs services écosystémiques, et procurent un habitat critique pour les espèces menacées. Elles piègent environ 25 % du carbone forestier mondial. Trente millions d'habitants vivent dans les forêts et plus de 75 millions de personnes en sont tributaires pour leurs moyens de subsistance (Megevand et al 2013).

L'ampleur et le taux de déforestation et de dégradation des forêts sont inférieurs dans le Bassin du Congo à ceux n'importe où ailleurs dans le monde. Entre 2000 et 2005, seulement 5,4 % de la perte totale de forêts tropicale humide s'est produite dans le Bassin du Congo (Hansen et al. 2008, cité dans Megevand et al 2013).

Selon Megevand (2013: 3),

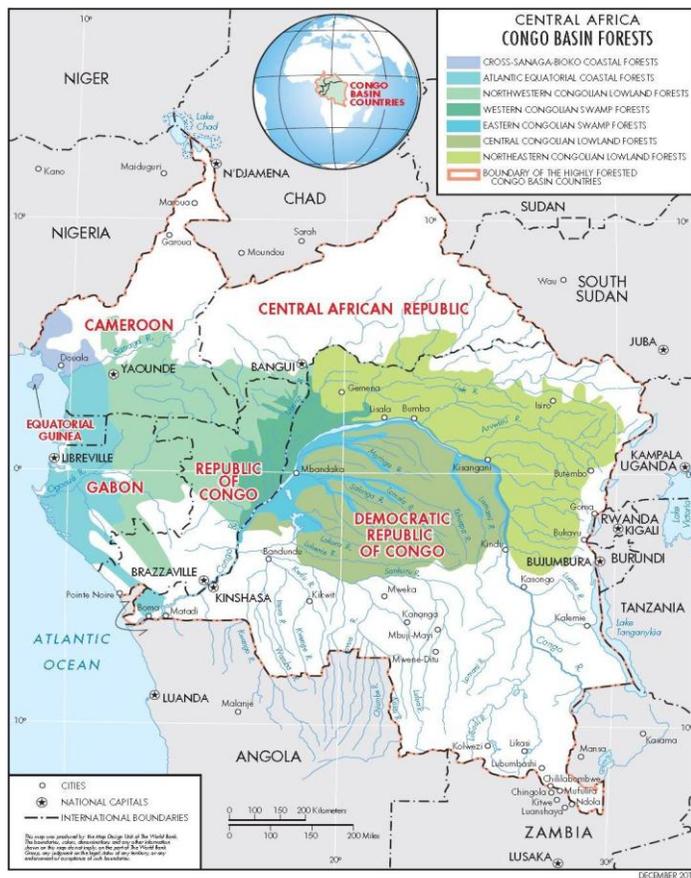
*« Les forêts du Bassin du Congo pourraient bien se trouver à un tournant décisif, menant vers des taux de déforestation et de dégradation forestière plus élevés. Elles ont été jusqu'à présent largement protégées « de manière passive » par l'instabilité politique et les conflits chroniques, la médiocre infrastructure, et la faible gouvernance qui ont caractérisé la région. Les pays de la région répondent toujours au profil des pays à couverture forestière élevée/faible déforestation (CEFD). Toutefois, des signes indiquent que ces forêts subissent une pression croissante de la part d'une variété de forces, notamment l'extraction minière, la construction de routes, l'agro-industrie et les biocarburants, en plus de l'expansion de l'agriculture de subsistance et de la production de charbon de bois<sup>vi</sup>. »*

## 2.2 CAUSES DE DEFORESTATION

Quatre études sur les causes de déforestation et dégradation des forêts en RDC ont été menées pour appuyer la préparation des politiques de la REDD+ en RDC. Deux d'entre elles étaient dirigées par des organisations de la société civile (GTCR 2012a, 2012b) ; et une par l'Université catholique de Louvain (Defourny et al. 2011). La quatrième, qui traite plus spécialement des régions sortant d'un conflit, était conduite par un spécialiste indépendant et financée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Mahonghol 2012). Après la publication de la synthèse de ces études (MECNT ONU-REDD+ 2012), les conclusions ont été formellement validées lors d'un atelier de parties prenantes. Le Plan de préparation [(R-PP) du Cameroun de 2012, FCPF (Fonds de partenariat pour le carbone forestier), cite plusieurs études des diverses causes de déforestation. En outre, la Banque mondiale a mené une étude à l'échelle de l'ensemble du Bassin du Congo (Megevand 2012)<sup>vii</sup>. L'étude quantitative de Defourny et al. (2011) est certainement l'étude la plus importante et détaillée qui soit.

Ces études, analysées plus en détail à l'Annexe 4, avancent généralement que la culture itinérante ou l'expansion agricole est une cause immédiate importante – ou la plus importante – de déforestation, de même que la collecte de bois de chauffage, la production de charbon de bois, l'exploitation artisanale ou industrielle du bois, les plantations, l'extraction minière, les biocarburants et le développement de l'infrastructure comme les routes. Ces analyses prennent également en considération les causes sous-jacentes de la déforestation, telles que la croissance de la population, la croissance économique et la mauvaise gouvernance. Ickowitz (2006, 2011) a remis en cause le fait que la culture itinérante était la principale cause de déforestation en Afrique.

**FIGURE I : ÉCOSYSTEMES FORESTIERS DU BASSIN DU CONGO.**



Source : Megevand (2013), basée sur WWF (2012)

agroécologiques du pays. L'un de ces facteurs est la conversion des forêts pour différentes utilisations des terres incluant l'agriculture itinérante (près de 80 % des ménages ruraux au Cameroun la pratiquent), les cultures de rente comme le café et le cacao, les plantations industrielles, telles que les palmiers à huile, et le pâturage du bétail. Les autres facteurs comptent l'utilisation intensive du bois de chauffage et l'inefficacité énergétique, le non respect des plans de gestion des concessions forestières et l'exploitation anarchique du bois, l'extraction minière et l'infrastructure. Les options mentionnées pour examiner ces facteurs incluent des approches différentes en matière d'intensification de l'agriculture, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois de chauffage et des méthodes différentes au regard de la gestion des forêts.

### 2.3 LES STRATEGIES DE LA REDD+ EN RDC ET AU CAMEROUN

En RDC, la R-PP et l'ébauche de la Stratégie nationale de la REDD+ assument que, en l'absence de la REDD+, l'agriculture sur brûlis serait responsable d'une déforestation et dégradation des forêts supplémentaires à hauteur de 20 % qui pourraient se produire dès 2030. Pour tenter de faire face à ce problème, la RDC prévoit d'améliorer la productivité de l'agriculture vivrière. Les critiques à cet égard allèguent que les agriculteurs itinérants sont accusés injustement de déforestation et que le rôle de catalyseur de l'exploitation du bois et des plantations industrielles est sous-estimé ou passé sous silence.

Au Cameroun, une R-PP a été soumise au FCPF mais aucune Stratégie nationale de la REDD+ n'avait été préparée au moment de l'étude. La R-PP relève quatre facteurs comme étant des causes directes de la déforestation et dégradation de la forêt, mais fait remarquer qu'il est difficile de hiérarchiser les causes directes de la déforestation au niveau national, étant donnée la diversité des zones

# 3.0 APERÇU DES ETUDES DE TERRAIN

## 3.1 EMPLACEMENT DES SITES D'ÉTUDES

Les sites visités pour cette étude (Figure 2) incluaient un projet REDD+ en RDC (ERA Mai Ndombe dans le territoire d'Inongo) et un projet de Paiement des services environnementaux (PSE) comptant deux sites au Cameroun (Projet PSE communautaire du Centre pour l'environnement et le développement (CED) à Nkolényeng [district de Djoum] et Nomedjoh [district de Lomié]). En outre, les équipes se sont rendues dans des sites de futurs projets REDD+ (Luki et Djolu en RDC, et Mintom au Cameroun).

En RDC, le travail sur le terrain s'est déroulé dans cinq villages ou sites :

- **Kesenge** dans la concession ERA-Congo Sprl. de Mai Ndombe pour la REDD+ dans le secteur d'Inongo, territoire d'**Inongo** (province de Bandundu) ;
- **Yalungu** et **Bossonongo**, deux villages voisins dans le secteur de Lingomo, territoire de **Djolu** (province de l'Équateur) ;
- La réserve de biosphère de **Luki** (Bureau d'Inera et enclave de **Tsemba-Kituti**) dans la province du Bas-Congo ; et
- **Mampu** et **Mbankana** sur le plateau de Bateke dans la province de Kinshasa.

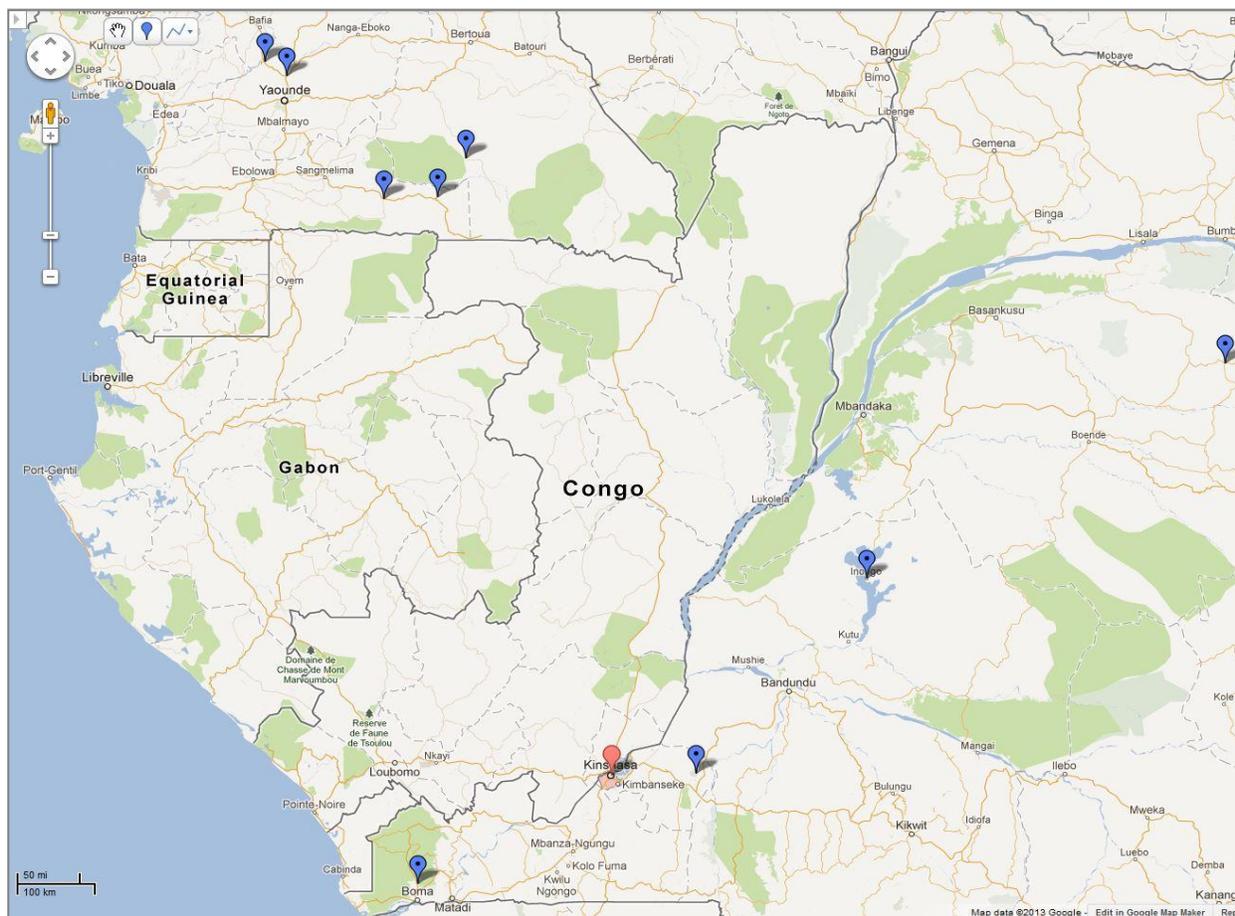
Au Cameroun, le travail sur le terrain s'est déroulé dans huit sites :

- **Mintom-Centre, Lélé** et plusieurs localités près de ces villages (**Akom, Alati, Belle-Ville, Mboutokong**) dans le district de Mintom (région Sud) où le Worldwide Fund for Nature (WWF) met en œuvre un projet de préparation à la REDD+ ;
- **Nkolényeng** dans le district de Djoum (région sud), et **Nomedjoh** dans le district de Lomié (région Est), où l'ONG CED met en œuvre un projet pilote PSE ;
- **Lomié-Centre, Eschiambor, Kongo** et la mine de GEOVIC dans le district de Lomié (région Est), où plusieurs ONG et projets appuient la foresterie communautaire, la commercialisation des produits non ligneux et d'autres activités de foresterie et de développement durables ;
- **Ebebda** (district d'Ebebda) et **Olembe** (district d'Obala) dans le département de Lekié (région Centre). Nombre de cultivateurs récemment installés dans le site de l'étude viennent de ces régions, aussi l'équipe a-t-elle décidé d'étudier la raison de leur migration.
- D'autres parties prenantes de la REDD+ ont été interviewées à **Kinshasa** et **Yaoundé**, où les membres de l'équipe ont aussi assisté au 13<sup>e</sup> dialogue sur la Forêt, la gouvernance et le changement climatique organisé par la RRI<sup>viii</sup>. Une courte interview s'est déroulée à **Mvomeka'a** sur le chemin du retour de Lomié à Yaoundé. Les coordonnées des épingles des sites des travaux sur le terrain de la Figure 2 et la liste des interviews pour chaque site se trouvent à l'Annexe I.

À cause des contraintes de temps et budgétaires pour l'étude générale, et des défis logistiques liés au travail sur le terrain dans la région, les conclusions sont tirées d'un nombre relativement faible de sites. L'Annexe 2 fournit une description plus détaillée des quatre régions principales couvertes par l'étude de terrain :

- Kesenge et Bossonongo, RDC ;
- Mampu et Luki, RDC ;
- Forêt de Ngoyla-Mintom et alentours, Cameroun ; et
- Lékie et Mbam-et-Kim, Cameroun.

**FIGURE 2 : EMPLACEMENT DES SITES DES ETUDES DE TERRAIN EN RDC ET AU CAMEROUN.**



### 3.2 SYSTEMES DE CULTURE ITINERANTE

La culture itinérante est la forme d'agriculture la plus courante dans les zones forestières du Bassin du Congo. Cette culture se pratique généralement avec une nette répartition des tâches entre les hommes et les femmes. Traditionnellement, les hommes défrichaient les nouveaux sites à cultiver dans la forêt (en abattant les arbres et les brûlant), et les femmes faisaient le reste du travail agricole (plantation, désherbage, récolte et traitement des récoltes). Elles peuvent aussi défricher les parcelles de jachère où les arbres sont plus petits. Au Cameroun, nous avons rencontré des femmes qui défrichaient et

brûlaient les sites, et les hommes ne les aidaient que pour les très gros arbres. Le plus souvent, les arbres pouvant être utilisés pour des produits forestiers non ligneux étaient laissés sur le site.

La culture itinérante était pratiquée dans tous les sites visités en RDC. Ordinairement, une famille s'occupe d'un à trois champs actifs (entre 0,5 et 1,5 ha de terre cultivée) en plus de cinq à dix parcelles à divers stades de jachère. Ceci équivaut à cinq à dix hectares de terre pour subvenir aux besoins du ménage. Même s'il existe encore une grande partie de forêt primaire à leur disposition, les cultivateurs préfèrent cultiver les jeunes jachères près de chez eux. Il arrive qu'ils plantent dans les forêts secondaires plus anciennes situées à quelques kilomètres de chez eux, sur des parcelles défrichées par leurs ancêtres. La chasse, la pêche et la cueillette de plantes comestibles apportent un supplément de nourriture et de revenu, mais ces activités complémentaires sont en baisse en raison de la diminution des stocks et de la mise en vigueur accrue des règlements. Elles sont pratiquées dans les forêts primaires et dans les terres en friches.

Le manioc est la principale denrée alimentaire de base, mais le maïs apporte aussi des revenus non négligeables. Comme culture de rente, ce dernier est transporté à Kinshasa ou sur les marchés régionaux le cas échéant, ou transformé en alcool et acheminé à Mbandaka dans le cas de Djolu. Les autres cultures (plantain, igname, patate douce, taro, riz, ananas, canne à sucre, palmier à huile et café) sont relativement peu importantes, mais elles peuvent être une autre source de revenu et compléter le régime alimentaire des ménages. L'élevage de bétail est peu développé. Les cultivateurs s'intéressent à l'élevage de porcs, chèvres, poulets et canards, mais sont facilement découragés car les maladies sont fréquentes et les soins vétérinaires ne sont pas disponibles.

Par le passé, l'exploitation du bois et les cultures pérennes – l'hévéa, le palmier à huile, le café et le cacao – jouaient un grand rôle dans l'économie. Des entreprises privées ou d'État établissaient des plantations à grande échelle, qui favorisaient les cultures de rente et créaient des emplois tout en fournissant le transport des produits agricoles vers les marchés pour les cultivateurs. Plus récemment, le recul des prix a conduit à l'abandon des cultures pérennes de rente et ces types d'entreprises n'existent pratiquement plus, bien que l'on observe une tendance croissante vers la réhabilitation ou la création de nouvelles plantations d'arbres, surtout de palmiers à huile.

Dans les sites du Cameroun, la culture itinérante dans les forêts primaires et secondaires était surtout pratiquée comme moyen de subsistance avec quelques ventes commerciales. Les cultures de base étaient semblables à celles de la RDC, et incluaient le manioc, le plantain, le melon egusi, l'arachide, le maïs et le taro (macabo). Les femmes cultivent des parcelles assez petites, variant en général de 1,5 à 2 hectares par an.

Contrairement aux sites de la RDC, les cultures pérennes continuent à jouer un rôle économique important au Cameroun. Le cacao est la culture de rente principale et est associée à des cultures de subsistance une fois que la forêt est défrichée. Ces « agroforêts de cacaoyers » sont maintenues de façon permanente à l'ombre des derniers arbres de la forêt qui forment un couvert fermé et procurent du bois et des produits non ligneux. Les palmiers à huile représentent l'autre culture de rente essentielle. Des plantations de plantains existent aussi dans certaines régions.

### **3.3 FAVORISER DES SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LA CULTURE ITINERANTE**

Dans les sites visités, les créateurs de projets préconisaient d'autres méthodes que la culture itinérante, comme l'intensification agricole, l'agroforesterie et d'autres technologies « vertes ». De même, ils encourageaient l'agriculture en dehors des forêts dans les zones de savane avoisinantes. Les technologies spécifiques incluaient la rotation des cultures, la suppression des feux, le labourage des champs, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, les cultures pérennes, et des activités génératrices de

revenus comme la pisciculture, l'élevage des poulets et l'apiculture. La culture itinérante est courante dans les régions où les terres (forêts ou savane) sont abondantes. Lorsque les terres agricoles sont rares ou peu nombreuses, certains cultivateurs pratiquent déjà d'autres méthodes que la culture itinérante, comme l'agroforesterie à base de caféiers et de cacaoyers, l'intensification agricole, la rotation des cultures, les cultures pérennes et d'autres activités génératrices de revenus, sans l'aide de créateurs de projets.

Les approches utilisées dans ces divers sites sont remarquablement similaires et semblent refléter le modèle général que les projets de la REDD+ conçoivent. En général, ils consistent en (1) la création ou la valorisation d'associations ou de comités de villages existants, souvent dirigés par des élites locales ; (2) la conclusion de contrats avec ces institutions pour limiter le défrichement des forêts tout en recommandant une gestion plus durable des forêts ; (3) le versement des paiements en espèces aux institutions comme mesure incitative pour qu'elles respectent les contrats ; (4) une aide aux institutions pour la gestion de l'argent qu'elles reçoivent ; et (5) la proposition d'activités de développement qui seront financées par la REDD+ ou des paiements PSE.

# 4.0 DISCUSSION SUR LES CONCLUSIONS CLES

## 4.1 LA CULTURE ITINERANTE : CAUSE DE LA DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS OU ROLE TAMPON CONTRE CES ALTERATIONS ?

Plusieurs études revues à l'Annexe 4 analysent les causes de déforestation et de dégradation de la forêt dans le Bassin du Congo. Ces études s'appuient sur des images satellitaires pour examiner les modèles spatiaux et en faire la corrélation avec les variables socioéconomiques sur le terrain. La plupart se sont déroulées en RDC, où la Coordination nationale de la REDD+ avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme collaboratif des Nations Unies pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD+) ont entrepris quatre études séparées comme l'indique la Section 2.2. Les études conviennent généralement des points suivants :

Les **principales causes directes de déforestation et dégradation de la forêt** en RDC sont, par ordre, d'importance : la culture itinérante, la production de charbon de bois, les activités minières et l'exploitation du bois<sup>x</sup>.

Les **principales causes sous-jacentes** sont, par ordre d'importance : la croissance démographique, les considérations institutionnelles (décisions politiques, guerres civiles et faible gouvernance) ; le développement de l'infrastructure et les conditions économiques (crises, chômage, pauvreté).

Si l'on adopte la définition des forêts<sup>x</sup> que donne la FAO (10 % de couvert forestier), la plupart des terres défrichées pour la culture itinérante retourne à l'état de forêt après quelques années de jachère. Aussi, la culture itinérante peut être la première cause immédiate directe, sinon la cause directe ultime de défrichage de la forêt primaire et de dégradation de la forêt, mais pas nécessairement de déforestation en soi<sup>xi</sup>.

Deuxièmement, la signification du terme « cause » peut être envisagée sous plusieurs angles. Par exemple, si une plantation industrielle de palmiers à huile est établie dans une forêt secondaire dégradée utilisée pour la culture itinérante, et si par la suite les paysans quittent la zone et se réinstallent dans une zone de forêt primaire, quelle est alors la cause, ou le facteur, du défrichage de la forêt primaire ? La culture itinérante ou les palmiers à huile ? Cet effet domino souligne l'importance d'analyser l'interconnexion des processus à des échelles diverses. L'exemple ci-dessus est typique de ce qui se produit aux lisières des forêts, où les petits agriculteurs défrichent des terres que les gros investisseurs acquièrent ultérieurement (Gerber 2007; Oakland Institute 2012). La responsabilité pour la déforestation et la dégradation de la forêt est souvent mise sur le compte des cultivateurs itinérants parce que leurs pratiques paraissent 'rétrogrades' en comparaison de techniques agricoles plus modernes (c.-à-d., plantations intensives). Par ailleurs, les petits agriculteurs ont rarement la possibilité de se faire entendre en matière de politique ou de participer aux processus décisionnels.

Troisièmement, les analyses portant sur l'importance relative des différentes causes de déforestation dérivées de l'imagerie satellitaire seraient étayées par des données supplémentaires et un contexte. Dans nombre de cas au Cameroun et en RDC, ces analyses sont corroborées par l'avis d'un spécialiste

et une vérification au niveau du terrain faisant intervenir les communautés locales et des organisations de la société civile. Dans certaines études de faisabilité de la REDD+ au niveau des sites, l'analyse de la déforestation est basée à la fois sur des approches 'ascendantes' (axées sur la communauté) et descendante (imagerie satellitaire). Les analyses par satellites seules sont solides d'un point de vue empirique, mais faible d'un point de vue théorique parce qu'elles mesurent des processus mais ne peuvent pas les expliquer. La conclusion déduisant que la culture itinérante est une cause essentielle de déforestation pourrait se vérifier du fait que la pratique est la seule utilisation des terres que les satellites peuvent détecter dans les régions reculées où d'autres activités comme l'exploitation du bois, la chasse et la construction de routes sont absentes. Les solutions de rechange à la culture itinérante introduites lors de plusieurs projets REDD+ sont appliquées à des échelles trop petites pour être enregistrées sur les images satellitaires actuelles. Pour autant, certaines options, comme l'expansion de la production de bois ou même l'intensification durable, pourrait déclencher plus de déforestation si les conditions de marché changeaient (Ruf 1995).

Quatrièmement, la distinction entre cause immédiate et cause ultime peut présenter peu d'intérêt. Par exemple, l'exploitation du bois entraîne la construction de nouvelles routes. Les routes favorisent la fabrication de charbon de bois, qui déclenche l'expansion de marchés (les revenus du charbon doivent être dépensés), ce qui lance la culture sur brûlis (il y a des acheteurs pour les récoltes), qui entraîne une infrastructure plus développée, qui crée un flux d'immigration, qui entraîne l'intensification de l'agriculture et l'abandon de la culture itinérante. Ce qui précède n'est qu'un scénario que l'on peut imaginer parmi une multitude. Étant donné les interactions étroites entre les pressions et les causes « immédiates », il est essentiel d'adopter un système d'approches permettant de comprendre et de cartographier ces connexions, plutôt que d'attribuer les impacts observés à un seul facteur ou un enchaînement d'événements théorique. Une carte des systèmes ou un modèle conceptuel doivent pouvoir analyser les éléments communs à l'échelle du Bassin du Congo et montrer aussi les fluctuations selon le marché, l'infrastructure, le droit foncier, la disponibilité de la main d'œuvre, les options en matière de moyens de subsistance et d'autres facteurs.

Contrairement aux arguments des études, l'équipe a trouvé que les paysans pratiquant l'agriculture itinérante ne défrichaient pas de grandes étendues de terrain. Ils restent sur les terres qu'ils plantent à moins d'en être délogés par des parties prenantes plus puissantes ayant des ressources financières et des relations politiques. Aussi, ils exploitent les terres par le biais d'une combinaison d'agroforêts, de jachères d'âge différent et de champs de subsistance. D'un autre côté, la modernisation en matière d'agriculture rend les terres forestières plus attirantes et peut susciter une dégradation ou une perte de la forêt sur une échelle relativement importante, surtout par le développement de l'infrastructure requise pour livrer la production aux marchés. Ce processus entraîne une hausse du prix des baux des terres agricoles, ce qui constitue une menace pour les politiques de la REDD+, puisque les paiements pour le carbone ne correspondent pas au coût d'opportunité de ne pas défricher les terres pour l'intensification (comme le signalait Phelps *et al* (2012) et Megevand [2013])<sup>xii</sup>. Plutôt que de mettre en cause les cultivateurs itinérants pour la déforestation et la dégradation de la forêt, et pour l'ouverture des terres forestières à l'intensification de l'agriculture, un moyen plus efficace de réduire la déforestation serait de constituer un tampon contre le défrichement à grande échelle en sécurisant les droits d'utilisation des cultivateurs pratiquant l'agriculture itinérante et d'autres groupes vulnérables.

Autrement dit, les futurs défrichages et dégradation dépendront de la force dominante sur les terres forestières, à savoir les petits agriculteurs itinérants ou l'agro-industrie. Les petits cultivateurs défrichent les forêts lentement surtout avec l'aide de leur famille qui effectue le travail manuellement. Peu de petits agriculteurs en RDC ont accès à des tronçonneuses, bien que ce ne soit pas forcément le cas pour le Cameroun où les tronçonneuses financées par les revenus issus du cacao sont plus faciles à se procurer. L'agro-industrie achète de l'équipement motorisé comme des tronçonneuses et des bulldozers et défrichent les forêts à un rythme proportionnel à leurs ressources financières. Ils peuvent embaucher

des cohortes de migrants à la recherche de travail, attirant ainsi plus de personnes qui s'installent pour défricher et cultiver plus de terres pour nourrir cette main d'œuvre, et écartent les groupes sociaux plus faibles vers la lisière de la forêt, provoquant plus de défrichage et préparant de nouvelles terres pour une expansion future.

L'avenir des forêts du Bassin du Congo dépendra de l'attrait de la région pour les investisseurs et de la capacité en matière d'investissement des nouveaux arrivants. Si l'on prend comme exemple la forêt de Ngoyla-Mintom, dans le cas du pire scénario, les entreprises d'exploitation de bois ouvriront de denses réseaux de chemins dans les forêts et les opérations minières amèneront des milliers de familles dans de nouvelles villes. Les migrants faciliteront l'installation des membres de leur famille alors que les grandes propriétés seront attribuées aux investisseurs nationaux ou étrangers. Les forêts exploitées seront coupées à blanc pour établir des monocultures de cacaoyers ou de palmiers à huile et les groupes sociaux moins puissants seront repoussés vers des forêts intactes, qu'ils défricheront pour établir une agriculture itinérante et des champs de cacao. Suivant le meilleur scénario – d'un point de vue écologique – les migrants continueront à s'installer dans la région, défrichant de nouveaux tronçons de forêts pour y planter des champs avec des cultures de subsistance et des agroforêts basées sur le cacao à un rythme qui dépendra du travail manuel et du soutien disponible, comme le crédit, l'accès au marché et la main d'œuvre. Si plus de Cellules de gestion forestière (CGF) sont données aux parties prenantes de la REDD+ en tant que concessions de conservation plutôt que concessions d'exploitation, et qu'un moins grand nombre de sentiers sont ouverts pour l'exploitation, l'impact des migrations et de l'agriculture par les petits cultivateurs pourrait rester minime. Pour autant, même si elle peut entraîner une plus grande déforestation, l'agroindustrie n'est pas automatiquement une mauvaise tendance pour le développement rural si elle offre des possibilités d'emplois salariés, base de la croissance économique (Ickowitz 2015).

## **4.2 ATTITUDE DES DECIDEURS ET DES PROJETS A L'EGARD DE LA CULTURE ITINERANTE**

Toutes les études de cas sur le terrain et la plupart des interviews faites à Kinshasa et Yaoundé indiquaient que les parties prenantes de la REDD+ et d'autres participant à des projets de conservation et de développement perçoivent que l'un des buts fondamentaux de la REDD+ était d'éliminer progressivement la culture itinérante. Même s'il est évident que les cultivateurs pratiquant la culture itinérante défrichent les forêts, cette observation restrictive donne peu d'explication sur l'ensemble des forces à l'œuvre derrière les changements concernant l'utilisation des terres dans le Bassin du Congo. Les études de cas illustrent que les points de vue négatifs à l'égard de la culture itinérante, qui existent des niveaux locaux aux niveaux nationaux, ne sont pas productifs et ne procurent aucune incitation aux paysans qui la pratiquent à adopter à ou mettre au point des utilisations des terres qui consommeraient moins de forêt primaire.

Un point de vue dominant concernant la culture itinérante est que les cultivateurs se livrant à cette utilisation des terres ne sont pas des agents économiques rationnels. Aussi, les projets sont-ils conçus pour les former, les éduquer et les sensibiliser dans ce domaine. Lorsque les agriculteurs n'adoptent pas les techniques modernes proposées ou si les bénéficiaires potentiels manifestent leur opposition aux activités prévues par les projets, les initiatives de communication et de sensibilisation sont amplifiées afin d'expliquer aux paysans les avantages que présentent l'adoption des activités proposées<sup>xiii</sup>. Cependant, les décideurs et les réalisateurs de projet devraient éviter de conclure que les agriculteurs ne font pas de choix avisé. Si le modèle des interventions était modifié pour inclure les idées des cultivateurs eux-mêmes, de nouvelles options pourraient apparaître incluant des méthodes vertes, telles que l'agroforesterie, des formes d'agriculture de conservation, ou même des techniques anciennes de la révolution verte qui ont recours au germoplasme et à d'autres intrants. Celles-ci pourraient être encouragées sans rejeter pour autant la culture itinérante, qui, au cours du temps, a prouvé qu'elle était

adaptable aux environnements forestiers recevant une forte pluviosité et dont les propriétés chimiques des sols sont relativement pauvres. Il existe divers choix permettant d'accroître la production de manière durable dans les environnements forestiers – et les paysans sont des parties prenantes clés de ces efforts<sup>xiv</sup>.

Les cultivateurs se trouvent limités par les environnements biophysiques et la structure de l'environnement économique. Les choix se font au sein d'une structure socioéconomique et de processus environnementaux. Cette structure peut être modifiée, notamment au titre de la REDD+. En attribuant une valeur accrue à la forêt, la REDD+ peut fournir des incitations qui changeront les structures au sein desquels les agriculteurs adoptent leurs méthodes<sup>xv</sup>. Dans un cadre approprié de mesures incitatives, les cultivateurs peuvent défricher moins de forêt et modifier les systèmes de culture afin d'utiliser moins de terres. Pour que ces mesures soient plus efficaces, il est important de laisser le temps aux paysans pour faire leurs choix en fonction de toutes les options offertes. Les politiques et les projets pourraient déterminer des objectifs spécifiques comme la conservation de la forêt, mais doivent rester flexibles sur la manière de les atteindre. Outre les incitations, les promoteurs de projets pourraient aussi suggérer de nouvelles idées que les agriculteurs pourraient adopter pour prendre une nouvelle direction.

Les décideurs et les promoteurs de projets doivent considérer la culture itinérante comme une option légitime lorsqu'ils conçoivent le projet et les interventions en matière de politique. Les politiques et les projets doivent œuvrer en faveur d'une utilisation des terres propice à un défrichage et une dégradation de la forêt moindres. Ces options préconisent entre autre de fournir une combinaison appropriée de mesures incitatives et de collaborer en tant que partenaires avec les cultivateurs lorsqu'ils font leur choix, incluant la pratique de la culture itinérante, au sein d'un cadre de mesures incitatives. En effectuant le travail sur le terrain, l'équipe a observé que la seule utilisation des terres « alternative » qui semblait être bien acceptée dans une certaine mesure était un système de culture itinérante (le modèle de Mampu, voir études de cas), qui étaye cette conclusion.

Une remarque s'impose sur l'utilisation de l'imagerie satellitaire ou de la télédétection, et les études portant sur la culture itinérante. L'imagerie satellitaire montre les caractéristiques concrètes de l'utilisation des terres, y associe des chiffres et emploie des méthodes statistiques pour expliquer ces chiffres. Les plateformes, les analyses et l'interprétation ne sont pas uniformes. Ickowitz (2015) indique que plusieurs méthodes de télédétection ont été utilisées dans le Bassin du Congo, produisant des mesures et des caractéristiques différentes liées à la déforestation et à la frontière agricole. Outre les diverses interprétations des données de télédétection, il existe nombre d'autres moyens de collecter des données et d'illustrer des schémas et des événements connexes à l'utilisation et à la gestion des terres et des ressources naturelles. Les cultivateurs recueillent de nombreuses informations déduites des milliers de variables qui constituent le tissu de leur vie quotidienne, où ils prennent part depuis des générations aux mêmes pratiques en matière d'utilisation des terres, perpétuant le savoir-faire au sein de leur culture et échangeant de nouvelles informations. Ainsi, l'interprétation des images et des tendances dérivées de la télédétection se trouve enrichie par le travail sur le terrain et les interactions avec les cultivateurs, comme l'avaient déterminé il y a des décennies l'anthropologue Jane Guyer et le géographe Eric Lambin. Par conséquent, les principales conclusions de ce rapport dérivent de discussions que nous avons eues avec les cultivateurs itinérants.

### **4.3 ELEMENTS ESSENTIELS RELATIFS AU GENRE ASSOCIES A LA CULTURE ITINERANTE**

Une première conclusion concernant le genre indiquait que les rôles des hommes et des femmes dans la culture itinérante étaient définis par des normes. Dans nombre de ménages, mais pas tous, l'époux se charge de défricher et brûler le terrain, tandis que tout le travail agricole une fois que le terrain est défriché revient à la femme. Les cultures pérennes sont une exception. L'étude a trouvé que dans les

régions forestières du Cameroun précisément, et dans l'ensemble du pays, les activités agricoles étaient les occupations principales des femmes qui, en plus du défrichage et du brûlage, faisaient aussi les plantations, le désherbage, la récolte, le traitement après-récolte et la vente des surplus de récoltes. Les hommes aident en abattant les gros arbres. Les femmes travaillent sur des parcelles relativement petites variant de 1,5 à 2 hectares par an. Par ailleurs, elles chassent, vendent l'alcool distillé et les excédents de leur production, prennent des emplois à la journée chez leurs voisins plus aisés et lors de la récolte, et transforment et vendent les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Les époux et les hommes adultes contribuent aussi à l'économie du ménage en chassant, pêchant, gérant les plantations pérennes commerciales et en cherchant du travail ou des débouchés commerciaux. Le plus souvent, les hommes sont la principale source de revenu et procure les protéines alimentaires, tandis que les femmes garantissent la sécurité alimentaire en fournissant les denrées alimentaires de base et le reste du régime alimentaire de la famille. (Les ménages peuvent être polygames ou inclure plusieurs générations.)

Certaines femmes prennent part aux cultures de rente, surtout celle du cacao dans le cas du Cameroun, où les veuves héritent de la terre de leurs maris et des femmes qui ne se sont jamais mariées et reçoivent cette terre de leurs pères, ou encore ont établi elles-mêmes leur propre exploitation. Les femmes propriétaires participent aussi à l'extension de fermes existantes, tandis que d'autres en établissent de nouvelles. En raison du travail considérable que ces exploitations requièrent, les femmes propriétaires sont susceptibles d'embaucher de la main d'œuvre ou de pratiquer un système de gestion partagée. À ce titre, un homme est employé et est tenu d'accomplir toutes les activités agricoles, du défrichage à la vente sur le marché, sous la supervision de la femme propriétaire. Les bénéfices d'un tel système sont partagés de manière égale – 50 % pour la femme propriétaire et 50 % pour le gérant de la ferme. La main d'œuvre employée est rémunérée à la journée pour des tâches convenues au préalable.

Ces scénarios d'exploitation agricole sont en train de changer quelque peu. Le labeur requis pour défricher les forêts décroît parce que les jeunes jachères, qui sont plus faciles à débroussailler, sont de plus en plus prisées en comparaison des forêts matures. D'un autre côté, la charge de travail, dès la plantation jusqu'à la récolte, augmente parce que des parcelles plus grandes sont cultivées en raison de la baisse des possibilités d'emploi et de commerce, que les adventices sont plus prolifiques sur les terres de jachère que forestières, et parce que les champs sont situés plus loin des habitations des ménages dans des villages plus importants et que la fertilité diminue sur les sols plus anciens. De nouvelles dispositions entre époux permettent une adaptation à ces changements, bien qu'elles évoluent sans doute trop lentement. De ce fait, les femmes travaillent très dur et pourtant les ménages ne produisent pas de gros excédents, à moins qu'une culture de rente importante, comme le cacao génère d'importants revenus. Les familles sont vulnérables et la sécurité alimentaire est menacée dès qu'un problème survient subitement. Une telle crise s'est produite à Inongo (voir les études de cas) avec les maladies touchant le manioc. Au Cameroun, les femmes disaient accomplir la plupart du défrichage et du brûlage des sites, bien que parfois les hommes les aident en abattant les arbres les plus gros. En matière de politiques de la REDD+, cela laisse entendre que promouvoir l'intensification et la diversification de l'agriculture et décourager le défrichage des forêts primaires risquent d'ajouter un fardeau supplémentaire au travail des femmes, à moins de trouver des solutions permettant d'éliminer ce goulot d'étranglement de la main d'œuvre<sup>xvi</sup>.

Deux tendances générales se profilaient dans tous les sites visités, quoiqu'elles méritent d'être développées en examinant plus profondément la documentation à cet égard. Certains éléments de la recherche convergeaient fortement vers les conclusions de l'équipe. Russell (1990) indiquait que dans la province de Bandundu à la fin des années 1980, le manioc n'était pas bien entretenu parce que les femmes n'avaient pas le temps de s'occuper convenablement de leurs champs après la baisse de fertilité du sol et l'accroissement des distances entre les villages et les champs. Ces conditions se sont aggravées à la suite de la mise en place d'un système de culture obligatoire, élaboré suivant l'autorité gouvernant

les approches des services agricoles à cette époque. Les femmes rejetèrent toute innovation technique qui n'économisait pas la main d'œuvre. Cette attitude évoque celles des femmes actuelles qui ont quitté les groupes d'agriculteurs de Bossonongo (voir études de cas, Annexes 2 et 3). Russell (1990) signalait aussi que les femmes changeaient leurs techniques en matière d'agriculture, et en adoptaient de nouvelles qui exigeaient moins de temps et de main d'œuvre mais réduisaient le rendement par hectare. Par exemple, elles négligeaient de butter le manioc ou ne le plantaient pas à la profondeur adéquate, ce qui contribuait à l'apparition de maladies sur le manioc. Autrement dit, la crise écologique survenue pour le manioc serait donc une crise de main d'œuvre, ou une boucle de retour négatif provenant d'une baisse de productivité de la main d'œuvre.

Les femmes peuvent très bien devenir le pilier qui supportera les systèmes agricoles élaborés à l'avenir, en précisant toutefois qu'elles peuvent se livrer aux activités agricoles, surtout parce qu'elles ne sont pas rentables et que les hommes ont recours à des options plus lucratives comme le petit commerce ou l'industrie extractive à petite échelle. Lorsque l'agriculture est lucrative, les hommes y prennent part, comme c'est le cas pour les exploitations de bois, l'horticulture périurbaine et d'autres cultures de rentes. Les techniques réalisatrices d'économie de main d'œuvre mises en avant par les projets de la REDD+ doivent être mises au point en collaboration avec les femmes, étant donné qu'elles en seront les premières bénéficiaires. Pour autant, il faut également tenir compte des activités menées par les hommes, parce que certaines techniques qu'ils adoptent peuvent parfois réduire le travail effectué par les femmes. Par exemple, le défrichage de plus grands couverts de forêts primaires qu'ils effectuent, réduit le travail des femmes car les adventices sont moins envahissantes sur les terres forestières que sur les jachères. Le labourage avec des animaux de trait, qui est ordinairement réalisé par les hommes, réduit aussi la pousse des mauvaises herbes et donc la charge de travail pour les femmes. L'appui aux ménages en matière d'acquisition d'équipement et d'animaux de trait, activité gérée par les hommes, pourrait donc être une stratégie permettant de réduire la charge de travail excessive des femmes. La mise en œuvre de ces approches exigerait des parties prenantes qu'elles œuvrent de manière collaborative avec les hommes et les femmes pour mettre au point des techniques ancrées dans les nouvelles dispositions sociales prescrites par l'égalité des sexes, ainsi que dans les réalités écologiques marquées par une forte pression des ravageurs et des adventices, du germoplasme souvent affaibli par les maladies, la perte de biodiversité et d'autres facteurs.

Un second point essentiel en matière de genre, défini de manière plus floue dans les études de cas, concerne les différentes attitudes des hommes et des femmes au regard des interventions des projets REDD+. Dans le cas de Bossonongo, les femmes ont quitté les associations tandis que les hommes continuent à y être actifs. Cette différence pourrait provenir de l'approche du projet, qui pourrait avoir accordé plus d'importance aux hommes lors de réunions et d'activités en général. Ici les femmes se sont clairement plaintes de la charge de travail excessive demandée, assortie de nouvelles techniques adoptées par les hommes avec les réalisateurs de projet. Étant donné qu'il incombe aux femmes de garantir la sécurité alimentaire du ménage, elles ne peuvent pas se permettre de mobiliser leur main d'œuvre et ne pas être efficaces. Les hommes sont peut-être moins pris parce qu'ils se concentrent sur les cultures pérennes et la chasse, qui sont toutes en baisse à Bossonongo. Même si les projets n'arrivent pas à livrer des résultats positifs, on peut espérer que certains avantages comme les intrants agricoles, les outils ou l'accès au crédit se concrétiseront. Le cas de Nkolényeng au Cameroun, qui est un projet PSE communautaire, illustre cette dynamique plus en détail.

Au niveau national, Peach-Brown (2011: 163) a examiné en détail la manière dont les décideurs politiques de la REDD+ abordaient les questions de genre. La recherche indique que les « femmes ont peu participé aux processus décisionnels portant sur le changement climatique ou la REDD+ ». Au niveau local, les ONG et les projets s'efforcent d'inclure les femmes aux institutions décisionnelles. À Inongo, les femmes sont particulièrement ciblées et ont formé leurs propres organisations. Pourtant, les

efforts déployés pour autonomiser les femmes se confrontent à une résistance issue des traditions et de la culture locales qui ne sont pas encore prêtes pour des changements majeurs.

Les questions de genre doivent être inscrites dans des systèmes économiques plus vastes. Les relations entre les genres s'appuient sur l'ensemble des rapports sociaux de production au sein du ménage. Par conséquent, elles ne peuvent pas être examinées ou comprises séparément des systèmes agricoles et des interactions de la société locale à l'intérieur desquelles ces systèmes existent. La conception inadéquate d'approches en matière de genre risque d'écarter les femmes d'un système plus large et de n'accorder aucune place aux stratégies valables pour autonomiser les femmes. Les lignes directrices du Consentement préalable librement donné en pleine connaissance de cause (FPIC) et les systèmes de sauvegarde intégrés aux projets et au processus politique de la REDD+ visent à se pencher sur certaines de ces questions liées au genre, bien que celles-ci devraient en réalité être considérées comme des lignes directrices et être adaptées à des situations particulières. L'appui des activités menées par les hommes, comme la fourniture d'une charrue et d'une paire de bœufs pour labourer, pourraient contribuer à réduire la charge des femmes pour le travail manuel et renforcer davantage leur position que ne le feraient des activités ou initiatives souvent préconisées pour les femmes, telles que les travaux artisanaux ou la planification familiale.

# 5.0 SUGGESTIONS CONCERNANT LES POLITIQUES

## 5.1 METTRE AU POINT DE NOUVEAUX OUTILS ANALYTIQUES ET/OU TRANSMETTRE ET AMELIORER LES OUTILS POUR ETUDIER LES CAUSES DE DEFORESTATION ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ITINERANTE

La majorité des préjugés contre la culture itinérante peuvent s'expliquer en partie par les limites des outils conventionnels utilisés pour étudier les causes de déforestation. Voici une série de questions qui pourraient constituer la pierre angulaire d'un cadre analytique alternatif.

La superficie de terrain nécessaire à une famille pour subvenir aux besoins alimentaires de base dépend de l'appréhension du système agricole local (système de récoltes, système d'élevage de bétail, système d'outillage), de la micro-économie des ménages (ressources, capacité d'investissement, la vulnérabilité), et de la culture locale (niveau des besoins, importance des loisirs et du temps libre, pénibilité du travail<sup>xvii</sup>). La réponse est liée au contexte. Par exemple, à Kesenge et Yalungu, la culture itinérante exige environ cinq à dix hectares de terrain (avec une jachère de cinq ans) pour satisfaire les besoins de base essentiels, bien qu'une recherche plus rigoureuse serait nécessaire pour vérifier ce chiffre.

**PHOTO 1 : CHAMP ETABLI SUR UNE FORET SECONDAIRE OU ANCIENNE JACHERE A YALUNGU.**



Si une famille utilisait le maximum de sa main d'œuvre pour maximiser la production et les revenus plutôt que de satisfaire simplement les besoins de base, combien de terrain pourrait-elle exploiter dans un système donné ? Si une famille peut ne fournir qu'un travail inférieur aux besoins pour sa subsistance, elle connaîtra l'insécurité alimentaire, un déclin économique, ou bien elle exploitera le capital naturel pour survivre. Par contre, si elle peut travailler davantage la terre que ce dont elle aurait besoin pour sa subsistance, elle sera alors capable de créer un excédent et d'investir dans l'intensification (acheter plus d'intrants), l'extensification (étendre son terrain cultivé) ou dans d'autres

stratégies (diversification, migration). La durabilité ne peut être envisagée qu'en présence d'un excédent. Des incitations et d'autres options peuvent ensuite venir influencer la décision pour l'intensification par opposition à l'extensification.

Une troisième question est de savoir si en réalité une famille exploite autant de terrain que ce qu'elle peut gérer rationnellement. En général, les agriculteurs cultivent le maximum de terrain possible parce qu'ils satisfont rarement leurs besoins élémentaires de subsistance. Le cas de Yalungu a démontré que certaines familles exploitent moins de terrain qu'elle ne le pourraient si leurs besoins sont faibles et peuvent être satisfaits sans utiliser tout le potentiel de main d'œuvre de la famille, ou s'il n'existe pas de mesures incitatives pour maximiser la production car la vente des excédents est difficile.

Enfin, la dernière question veut préciser si l'utilisation de la terre pratiquée dans la forêt est plus attrayante que les utilisations de la terre dans les forêts non boisées, comme les savanes, ou que d'autres options économiques comme l'emploi en milieu urbain. Les avantages respectifs de chaque stratégie en matière de moyens de subsistance sont un facteur déterminant des taux de migration entre la forêt et la savane ou les villes. Bien que cette question soit d'une importance cruciale, les programmes de recherche et les projets de conservation sont rarement portés à une échelle spatiale et temporelle suffisamment grande pour l'aborder.

En combinant ces questions, il serait possible de construire des modèles de déforestation dans lesquels les unités spatiales ne seraient pas des unités de terrain comme les indique l'imagerie satellitaire, mais des unités fonctionnelles observées sur le terrain, soit les systèmes agraires. L'imagerie satellitaire resterait utile pour caractériser l'environnement biophysique et relever les signatures spatiales des systèmes agraires, mais les images seraient interprétées sur la base d'une meilleure appréhension des unités fonctionnelles qui façonnent les paysages.

## **5.2 APPRECIER LE SAVOIR-FAIRE, LES CHOIX ET L'INNOVATION DES CULTIVATEURS**

Les décideurs ne devraient pas essayer de répondre aux questions précédentes dans le détail sans faire intervenir les cultivateurs locaux. En effet, ces derniers se baseront sur leurs connaissances approfondies des contextes biophysique, social, économique et politique dans lesquels ils évoluent.

Afin d'améliorer le succès potentiel de la REDD+, les décideurs politiques doivent viser essentiellement à maximiser les possibilités pour les cultivateurs de mettre au point un vaste éventail de technologies et/ou d'y avoir accès afin qu'ils puissent faire les choix appropriés à leur égard. On peut envisager deux moyens pour ce faire : accroître les nombreuses options offertes aux agriculteurs itinérants et créer un cadre adéquat de mesures incitatives.

## **5.3 ELARGIR L'EVENTAIL D'OPTIONS OFFERTES AUX CULTIVATEURS LOCAUX**

Les décideurs politiques et les promoteurs de projet doivent élargir l'éventail d'options proposées en matière d'utilisation des terres pour les projets REDD+. La culture itinérante doit être incluse comme l'une de ces options parce qu'elle répond aux besoins des cultivateurs et s'est avérée être une utilisation viable de la terre depuis des années.

Outre la culture itinérante, les choix proposés, sans oublier qu'il y en a d'autres, sont les suivants (sans ordre particulier) :

**L'intensification écologique et l'adoption de technologies vertes.** Elles reposent sur les matières végétales plutôt que les intrants chimiques et les outils ou la machinerie lourds, comme l'agroforesterie, l'agriculture sans labourage et les cultures de couverture. Ces options semblent être

celles que préfèrent les ONG et les acteurs internationaux encourageant les activités de la REDD+. L'alternative la plus fréquemment citée est le modèle d'agroforesterie de Mampu, qui est en fait un système de culture itinérante. Elle est intéressante, bien qu'elle soit peut-être conditionnée par des subventions avant d'être adoptée par les petits agriculteurs. L'adoption de l'agriculture de conservation par les petits cultivateurs dans les zones de savanes de la région a fourni de bons résultats (CRS 2012). Les pratiques les plus courantes sont celles mises en avant à Bossonongo par le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et le WWF à Luki et Mintom. Elles comprennent la rotation des cultures, le labourage des champs, la réduction des feux, la réduction des jachères, etc. Ces techniques sont susceptibles d'avoir la conséquence imprévue d'accroître les coûts d'opportunité pour la main d'œuvre, surtout pour les femmes. Les techniques les moins encouragées semblent les plus prometteuses. Elles comptent les agroforêts mises en place par les agriculteurs et les conservateurs des réserves dans la biosphère de Luki et les agroforêts basées sur le cacao au Cameroun. Les techniques conviennent aussi à un environnement forestier bien qu'elles ne remplacent pas tout à fait l'agriculture de subsistance.

**L'intégration de l'élevage de bétail à l'agriculture, et la provision de capital productif.** Ce moyen est moins fréquemment employé par les ONG, mais le personnel des organes gouvernementaux et des représentants de la société civile y ont accordé une grande attention. Malheureusement, cette option est limitée par les maladies du bétail et la faible capacité d'investissement de la plupart des agriculteurs itinérants. Elle pourrait conduire à un développement inégal et contribuer à accentuer la différenciation sociale si elle n'est pas accompagnée de politiques publiques comme l'accès au crédit, la mise en place de soins de santé vétérinaire et de limites à l'élevage de bétail à grande échelle, qui actuellement domine le secteur.

**Le développement de cultures pérennes.** Le cacao est la principale source de revenu pour les petits exploitants des paysages forestiers du Cameroun. En RDC, les cultures pérennes ont joué un rôle important pour les petits cultivateurs par le passé mais ils les ont abandonnées à cause du déclin des prix. On pourrait les voir réapparaître en raison de la demande accrue de biocarburants et de produits biologiques et certifiés « commerce équitable ».

**L'utilisation d'intrants chimiques.** Cette option est rarement encouragée. Le coût élevé des intrants chimiques et leurs impacts négatifs sur l'environnement et la santé sont souvent cités pour justifier de les rejeter. Néanmoins, certaines ONG et projets gouvernementaux ont mis en avant les produits agrochimiques<sup>xviii</sup>. Au Cameroun, le contrôle chimique des parasites et des maladies est pratique courante dans les champs de cacao, y compris dans les agroforêts, et la pénurie de ces produits se traduit par une production nettement plus faible (Pedelahore 2012). De ce fait, la gamme d'options ne doit pas exclure l'utilisation de produits chimiques sans danger.

**La mécanisation.** L'introduction de tracteurs a été tentée à plusieurs reprises en RDC mais a peu réussi car les élites locales monopolisaient l'équipement ou l'utilisaient à d'autres fins que celles qui avaient été prévues. Pourtant, il existe des cas où les cultivateurs ont grandement augmenté leurs revenus en ayant recours aux services de labourage d'entrepreneurs locaux possédant un tracteur, comme dans le paysage de Mampu. Si les investissements agricoles sont appelés à être déplacés des forêts vers les savanes, la mécanisation doit en faire partie. Dans ce cas, un crédit doit être accordé aux entrepreneurs villageois afin qu'ils achètent un tracteur ou un motoculteur que les autres villageois peuvent louer.

**La transformation progressive des systèmes de culture itinérante dans les zones forestières.** La mise en valeur des cultures pérennes et la diversification de l'association des cultures annuelles et/ou la rotation des cultures peuvent permettre une réduction progressive de la période de jachère sans abandonner l'usage des feux et sans causer un déclin irréversible de la fertilité du sol. C'est une approche adoptée par les cultivateurs confrontés aux changements du couvert forestier (Boserup 1964 ; Mazoyer et Roudart 1996). Après plusieurs cycles de jachère plus courte sur une période

pouvant durer une décennie, les arbres et les buissons peuvent être éliminés, la natte racinaire réduite, la terre labourée et des rotations de cultures plus sophistiquées peuvent être introduites.

**Le développement de l'agriculture dans les zones de savanes.** Cette option a été recommandée par Megevand (2013)<sup>xix</sup> pour réduire le risque de migration vers les zones forestières ou même causer une migration inverse. Les options citées ci-dessus doivent être lancées d'abord dans les zones de savane pour y retenir les populations sur des terrains déjà défrichés et reconstruire le capital naturel qui a été perdu. Le développement de l'infrastructure, les liaisons avec les marchés et la fourniture de services peuvent améliorer l'efficacité de cette approche. Si les investissements sont d'abord fournis dans les paysages forestiers, l'effet pourrait être inverse – plus de personnes migreraient des savanes et une dégradation accrue de la forêt pourrait s'en suivre. Pour autant, les communautés des zones forestières ne doivent pas être exclues des investissements de la REDD+. Elles devraient aussi avoir l'option d'accroître les utilisations intensives des terres pour augmenter leurs revenus et la productivité. Un appui ciblant les petites villes et les installations déjà établies peut aussi empêcher ces populations de migrer plus loin dans les forêts primaires.

Toutes les options doivent être envisagées, et les réalisateurs de projet doivent œuvrer en partenariat avec les agriculteurs, les femmes comme les hommes, afin de faire les meilleurs choix dans leurs circonstances. Cette idée est cohérente avec les dernières conclusions de la science sur la résilience (Gunderson et Holling 2012). L'efficacité économique dépend en partie de la conception adéquate de structures incitatives en phase avec les intérêts des agriculteurs et le grand public.

## 5.4 GARANTIR LES DROITS FONCIERS

La garantie des droits fonciers, des droits d'utilisation et/ou des droits d'accès fait l'objet d'intenses débats parmi les décideurs politiques de la REDD+, et son importance est largement reconnue<sup>xx</sup>. Un atelier sur l'Initiative pour les droits et les ressources (RRI), tenu à Yaoundé en mars 2013, soulignait que cette question était essentielle, non seulement pour garantir que les populations locales et les peuples autochtones recevaient leur part d'avantages issus de la REDD+, mais aussi pour faire face aux appropriations de terres à grande échelle. Le travail sur le terrain effectué en RDC et au Cameroun a permis de faire ressortir les points suivants.

Premièrement, les droits fonciers ne sont pas synonymes de propriété. Les droits fonciers constituent un ensemble de droits qui peuvent inclure la propriété, l'accès, l'usage au long ou court terme, etc. Les systèmes de droits fonciers coutumiers dans les zones forestières confèrent des droits d'utilisation plutôt que la propriété, et souvent ces droits se perdent si la terre n'est pas utilisée. Cette pratique offre plus de flexibilité et permet une utilisation plus optimale de la ressource. Elle protège aussi de l'accaparement des ressources puisque le terrain ne peut être acheté pour spéculation sur les avantages futurs qu'il pourrait produire, et on ne peut en « faire l'acquisition » que dans la mesure où il peut réellement être utilisé. Étant donné que les avantages reçus au titre de la REDD+ par les bénéficiaires ne requièrent pas une utilisation physique du terrain – au contraire, ils appellent à ce qu'il ne soit pas utilisé – les systèmes fonciers coutumiers pourraient être déstabilisés si la conception du régime foncier ne vise pas à s'inscrire dans la structure de la REDD+. Toute intervention traitant avec les systèmes fonciers doit tenir compte de la complexité du système actuel, que ce soit ou non dans le contexte de la REDD+.

Deuxièmement, les procédures permettant de sécuriser le régime foncier officiel seraient obligatoirement compliquées et coûteuses, même s'il s'agissait uniquement de simplifier les systèmes actuels. En raison de ce processus difficile, les personnes les mieux éduquées et les plus aisées sont celles qui tirent habituellement le plus d'avantages des programmes de modification du régime foncier.

Troisièmement, les droits fonciers coutumiers sont imbriqués les uns dans les autres comme des poupées russes. En général, il y a trois niveaux. Les agriculteurs individuels ont des droits d'usage permanents sur les terrains qu'ils peuvent transmettre à leurs héritiers, mais ils les perdent si les terrains ne sont pas utilisés. Les doyens de tribus ou de clans ont des droits sur un terrain qui n'est pas encore utilisé mais qui leur a été octroyé par le chef du village (le chef de terre en RDC). Pour autant, il peut s'agir ici d'un droit de gestion plutôt que d'un droit d'utilisation. Les doyens ont l'autorité de donner ce terrain aux membres de leur tribu et parfois même de le céder ou de le vendre à des personnes de l'extérieur. Les chefs de village ont des droits sur le reste du terrain non utilisé : des tronçons de forêt que l'on considère appartenir au territoire de la communauté mais qui n'ont pas été attribués aux doyens du clan ou de la tribu. Comme les doyens de clans ou de tribus, les chefs de village n'ont généralement que des droits de gestion sur ce terrain. Ils peuvent le céder aux personnes de l'extérieur qui veulent s'installer ou investir dans leur communauté. Mais la situation devient de plus en plus ambiguë, surtout dans certaines régions de RDC où les chefs de terre ont tendance à se prendre pour les propriétaires des terrains et à vendre des terres sans considération des avantages pour la communauté.

Quatrièmement, parallèlement à ces droits, il existe différents types de droits d'usage. Ce sont les droits d'usage pour cultiver les terres (généralement attribués au niveau des ménages), pour faire la collecte de produits forestiers et chasser (ce qui est souvent la justification de l'attribution de sections spécifiques de forêt aux tribus), et pour le pâturage d'animaux dans les sociétés pastorales (ce qui ne s'applique pas aux régions étudiées). Les cartes de ces divers droits ne se recoupent pas obligatoirement.

Cinquièmement, à ce stade les paiements issus de la REDD+ n'imposent pas la propriété des terres. La REDD+ est prévue pour financer les services environnementaux. Les agriculteurs peuvent être payés si l'on peut vérifier qu'une parcelle de terrain correspondant aux paramètres de la REDD+ n'a pas été défrichée, ce qui constitue un service environnemental. Ils n'ont pas besoin d'être propriétaires de ce terrain, ni du carbone qu'il piège. Cette situation est comparable aux conservateurs et aux gardes forestiers (écogardes) des parcs qui sont payés pour patrouiller une forêt dont ils ne sont pas propriétaires. Les stratégies de la REDD+ pourraient évoluer vers un mécanisme imposant la sécurité foncière, mais pour l'heure ce n'est pas le cas.

Sixièmement, si les agriculteurs locaux ne comprennent pas vraiment leurs droits juridiques provenant de l'État à l'égard du terrain qu'ils occupent, il est possible de concevoir un scénario qui les écarterait de la distribution des avantages ou ne leur permettrait pas d'assumer « légalement » la gestion des terres traditionnelles, tandis que d'autres, qui déclareraient avoir un droit provenant de l'État sur le terrain, s'empareraient des bénéfices de la REDD+. En vue d'éviter ces situations ou d'autres résultats pervers possibles, les projets doivent tenir compte de l'utilisation traditionnelle des terres et des systèmes fonciers, et des systèmes de recours efficaces doivent être mis en place pour gérer les conflits éventuels.

Septièmement, les femmes et les groupes pygmées (autochtones) ne disposent généralement pas de droits sur les terres qu'ils occupent et utilisent. Les femmes ne prennent pas de décisions concernant les terres sans consulter leurs maris, et les pygmées dépendent des chefferies d'autres groupes qui prennent les décisions portant sur les terres.

Compte tenu des points précédents, ces quelques recommandations sont à envisager :

- Les droits de gestion et d'utilisation, plutôt que la propriété, doivent être accordés aux communautés. Pour les droits de gestion, cela doit se faire au plus hauts niveaux parmi les parties prenantes identifiées : le chef du village ou l'institution dont l'autorité sur l'attribution des terres est reconnue, et les doyens des tribus qui ont le pouvoir sur l'allocation faite au sein de leur famille. Il faut distinguer ces deux niveaux dans toute conception de projet ou transaction de PSE. Les droits d'usage doivent être accordés à l'ensemble de la communauté mais maintenus sous l'autorité de

ceux qui ont reçu les droits de gestion. Les droits individuels sur des terres et des ressources précises doivent être respectés dans le cadre des droits communaux.

- Une fois les droits de gestion et d'usage accordés à la communauté, les politiques adoptées doivent garantir que les entités extérieures à la communauté ne peuvent pas acheter ou vendre les terres. Dans cette structure, le gouvernement doit renoncer à son pouvoir d'accorder ou de vendre du terrain pour des concessions forestières ou à des investisseurs extérieurs une fois que l'utilisation du terrain et les ententes sur les avantages sont mises en place.
- Les personnes ou les institutions ayant reçu des droits de gestion dans le cadre de la REDD+ ne doivent pas pouvoir vendre le terrain. Elles doivent continuer à allouer des droits d'usage aux villageois suivant les mêmes systèmes coutumiers. Seuls les villageois individuels pourraient vendre le terrain, et uniquement s'ils l'avaient vraiment utilisé (cultivé) et après avoir reçu l'aval des autorités habilitées, telles que leur chef de tribu ou de clan et le chef de village.
- Le fait que chaque membre de la communauté, du clan ou de la tribu ait certains droits d'usage doit être énoncé explicitement dans le plan de gestion créé pour guider les transactions. Il faut, de même définir qui sont les membres. Cette sorte d'arrangement a l'avantage de réduire les coûts de transaction. Il sera utile d'établir des critères pour les hommes et les femmes, surtout à l'égard des droits sur les PSE et des paiements des bénéficiaires issus de la REDD+.

L'accord de droits sur la terre doit s'assortir de règlements adéquats pour la distribution des avantages. Par exemple, les droits de gestion ne doivent pas impliquer, implicitement ou explicitement, un droit aux bénéficiaires de piégeage du carbone (paiements de la REDD+). Les bénéficiaires du carbone sous forme de paiements de la REDD+ doivent être liés à l'utilisation physique, réelle de la terre et aux droits d'utilisation associés. Cette remarque exigerait de définir un nouveau type de droit qui pourrait être accordé aux ménages individuels – le droit de piéger le carbone sur une parcelle de terrain au lieu de la défricher, et d'être payé pour ce faire. Les doyens de tribus ou de clans (pas les chefs de villages) attribueraient ces droits aux membres de leurs familles comme ils leur accordaient traditionnellement des droits pour défricher et utiliser la terre.

Les peuples autochtones comme les Baka (pygmées) et d'autres groupes vulnérables doivent aussi bénéficier des systèmes d'attribution de droits sur les terres. Sinon, ils pourraient être moins à même de maîtriser les procédures requises pour sécuriser leurs droits et se trouveront encore plus marginalisés par les politiques foncières. Il est bon de mettre au point et de suivre un processus FPIC et des systèmes de sauvegardes qui sont bien conçus, mis en œuvre et appliqués pour aborder ces questions au cours du temps.

Une fois convenu des règles, options et principes, les droits de gestion et d'utilisation pourraient être répartis au sein des communautés vivant dans ces zones forestières, en commençant par les communautés dépourvues de droits ou qui sont les plus faibles (groupes pygmées)<sup>xxi</sup>.

## **5.5 REVOIR DANS LE DÉTAIL LE PROCESSUS DE LA REDD+ EN TANT QUE FONCTION D'APPRENTISSAGE ET DE GESTION ADAPTATIFS ET MODIFIER LES ACTIVITES EN CONSEQUENCE**

Au cours du compte rendu de l'équipe d'étude à Yaoundé à l'issue du travail sur le terrain, l'un des participants demanda : « La population est-elle prête pour la REDD+ dans la région que vous avez visitée ? » La conclusion de l'équipe, d'après les sites dans lesquels elle s'est rendue, était que les structures n'étaient pas en place actuellement pour mettre en œuvre des activités REDD+ à grande échelle et qu'il fallait davantage de temps aux décideurs politiques et aux parties prenantes de la REDD+ pour comprendre et faire progresser l'initiative dans le pays. Cette observation soulève d'importantes

questions sur l'approche la plus judicieuse à employer pour poursuivre le processus. Faut-il repousser la mise en œuvre de la REDD+ jusqu'à ce que la population soit prête ? Ou comment modifier les politiques et les approches sur le terrain de la REDD+ pour arriver à les intégrer au contexte des projets et paysages spécifiques ? Il est important de repérer les bénéficiaires de la REDD+, et de déterminer ce qu'est réellement la REDD+ et pour qui.

En ce qui concerne le premier point, les parties prenantes clés de la REDD+ sont des personnes ou des groupes de personnes vivant dans les zones forestières, ou envisageant de migrer dans les zones forestières, et qui se disputent l'accès à la terre et aux ressources. D'autres acteurs incluent les entités ayant des droits sur les ressources, les organisations qui soutiennent les communautés pour l'accès aux ressources et des opportunistes plus ou moins ambitieux qui veulent s'emparer des avantages de la REDD+.

À présent, il est difficile d'aborder certaines questions soulevées par l'étude parce qu'il n'existe pas de cadre international convenu pour guider la mise au point de projets ou stratégies nationaux REDD+, ni de méthodologie logiquement appliquée pour les développer plus avant ou en tirer des leçons. Par conséquent, plusieurs approches sont mises en œuvre. Divers promoteurs de la REDD+ établissent des modalités que les parties prenantes de la REDD+ peuvent choisir elles-mêmes et réalisent des projets REDD+ pilotes basés sur des marchés volontaires du carbone. Nombre d'activités pilotes adoptent volontairement des normes comme la Norme de carbone vérifiée (VCS) et les normes de l'Alliance climat, communautés et biodiversité (CCBA)<sup>xxii</sup> pour obtenir des certifications et vendre du carbone à un prix plus intéressant, mais au-delà de ces initiatives privées, aucun accord international n'a été signé au regard d'un cadre commun pour la REDD+. L'architecture de la REDD+ est encore au stade de discussions et diverses options sont proposées (Karsenty 2012). Celles-ci varient de la création d'un fonds mondial et national qui subventionnerait les forêts et l'agriculture durable, à la définition d'un ensemble de règles qui régiraient la vente des crédits carbone par des opérateurs privés et publics aux niveaux locaux, régionaux et nationaux. Les règles permettant d'établir des scénarios de référence et de mesurer l'additionnalité, les fuites et la permanence, les modalités de surveillance et de distribution des avantages, et les critères d'éligibilité font encore l'objet de débats intenses.

Il y a suffisamment d'investissements volontaires et privés dans la REDD+ en cours pour permettre d'observer ce que les parties prenantes de la REDD+ accomplissent réellement sur le terrain et voir les options actuellement privilégiées. Il est aussi possible d'observer les projets non liés à la REDD+ comme les mécanismes PSE, dont les objectifs sont semblables à ceux de la REDD+ et qui pourraient évoluer en projets REDD+, ou en faire partie. Par exemple, en RDC, l'entreprise ERA-Congo Sprl. vise explicitement à combler le vide laissé par une administration territoriale médiocre – une intention louable. Il reste à savoir désormais par qui, comment et avec quel objectif ces projets pilotes de la REDD+ seront gérés.

Les comités et les associations en cours de création qui dirigeront les projets pilotes de la REDD+ doivent être des organes de gouvernance composés de personnes qui partagent les mêmes objectifs, incluant œuvrer pour le bien de tous et saisir la richesse et les ressources, idéalement pour une distribution équitable au sein des communautés qu'elles desservent. Ce ne sont pas des organismes du gouvernement et ce ne sont pas toujours des représentants des personnes pour lesquelles ils travaillent. Les comités ou les associations peuvent favoriser un clan de village, ou être sous l'emprise d'élites locales plus éduquées. Souvent ils sont tenus de rendre des comptes à l'ONG ou au projet qui les soutient, plutôt qu'aux personnes pour lesquelles ils sont censés travailler (la communauté). Il existe donc un risque d'abus de l'autorité et des pouvoirs accordés. Ce manque de représentation et d'obligation de rendre compte descendante est un phénomène bien connu dans la Gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC) et dans d'autres approches de conservation et de développement durable axées sur la communauté (Ribot 2004, 2011).

Dans les sites de projets pilotes que nous avons visités pendant cette étude, les communautés et les agriculteurs individuels, surtout les femmes, ne pouvaient pas utiliser comme elles le souhaitaient les paiements en espèces qu'elles recevaient. Les choix sont souvent faits par les ONG et d'autres parties prenantes de la REDD+ et canalisés au sein de la communauté par le biais des organes de gouvernance mis en place. À Nkolényeng (Cameroun) par exemple, lorsque l'équipe a demandé à des agriculteurs s'ils pouvaient modifier une activité financée par un PSE, ils ont répondu affirmativement à condition qu'ils demandent à leur groupe d'agriculteurs, qui transmettrait la demande à l'association du village, qui en ferait un rapport qu'elle transmettrait au CED (l'ONG chargée de la mise en œuvre), dont le bureau est à Yaoundé.

La situation ne diffère pas beaucoup de la manière dont les ONG et les projets de développement rural fonctionnent depuis des décennies. La principale différence concerne le fait qu'habituellement les projets « traditionnels » fonctionnaient pendant quelques années, se terminaient et ne créaient pas systématiquement d'institutions communautaires chargées de gérer les ressources financières ou de veiller à l'application des règles. Ce sera différent avec la REDD+. Cette nouvelle génération de projets se poursuivront pendant au moins 25 à 30 ans, ce qui est actuellement la durée habituelle des contrats de carbone de la REDD+. Ils sont aussi susceptibles d'avoir des ressources financières plus importantes. Il est pourtant possible d'envisager un scénario plus optimiste, et au long terme, les communautés pourraient transformer ces organes de gouvernance à leur avantage par le biais d'une gestion adaptative et d'accords novateurs entre les actionnaires.

## **5.6 FOURNIR LE CADRE APPROPRIÉ DE MESURES INCITATIVES PAR LE BIAIS DES POLITIQUES DE LA REDD+**

Les études de cas, les discussions avec les parties prenantes de la REDD+ et une analyse documentaire permettent de présenter trois options principales pour la mise en œuvre de la REDD+.

### **Option I : Des projets REDD+ visant à livrer des crédits carbone**

Dans cette option, les crédits carbone de la REDD+ servent à financer des activités semblables à celles que financent couramment les ONG et les projets de développement rural, développement durable et conservation. Elles comptent la recherche agricole et les programmes d'extension, des activités génératrices de revenus, des programmes durables d'extraction des ressources, des comités de village pour le développement et la conservation, le micro-crédit, le renforcement des capacités, la formation, des campagnes de sensibilisation, et la cartographie et le zonage de l'utilisation des terres. Le projet ERA REDD+ à Inongo et la Communauté PSE du CED illustrent cette option, tandis que l'African Wildlife Foundation (AWF) et le WWF semblent se préparer à l'adopter à Djolu, Luki et dans la forêt Ngoyla-Mintom.

Ces activités ressemblent à celles mises en œuvre dans les projets de préparation à la REDD+, comme les Projets de développement intégrés (PCDI), la GRNBC, la conservation communautaire et les programmes de développement durable de paysages ou écorégional. Les principales différences se rapportent au mécanisme de financement, qui favorise le financement privé de la part des acheteurs de carbone au lieu d'une aide publique, et les dispositions contractuelles qui demandent des résultats mesurables en termes de réduction vérifiée des émissions. Si les créateurs de projets privilégient cette option, l'occasion d'adopter et/ou d'adapter des approches, en dehors de ce que les institutions d'aide ont mis en œuvre avec peu de succès pendant des décennies, pourrait être perdue. Les inconvénients analysés dans les études de cas, à savoir les préjugés sur les techniques de culture itinérante, le recours excessif aux comités et associations, et le manque de considération appropriée et équitable envers les femmes et les groupes minoritaires, pourraient s'exacerber.

## Option 2 : La REDD+ finance des politiques de planification régionale qui dirigent le pays vers une économie verte

Cette approche est actuellement encouragée par la Coordination nationale REDD+ (CN-REDD+) et elle est au cœur de la stratégie nationale de la REDD+ en RDC. Elle est aussi évoquée dans la R-PP du Cameroun. Elle est cohérente avec l'engagement à simplifier la REDD+ au sein des politiques sectorielles nationales. Elle considère que les politiques de la REDD+ doivent faire davantage que gérer les crédits carbone pour financer des mécanismes de développement local durable et doivent servir de modèle pour créer des économies vertes à l'échelle des pays. Un fonds national pour la REDD+ a été créé à cette fin.

Le plus gros obstacle est que l'option de l'économie verte est susceptible d'être moins attrayante aux décideurs économiques en comparaison avec les bénéfices au court terme engendrés par l'extraction minière, l'exploitation non durable des ressources forestières et la conversion à grande échelle des forêts en plantations industrielles.

## Option 3 : Combiner les options

Ces approches ne sont pas mutuellement exclusives. Les projets pilotes REDD+ livrant des crédits carbone (Option 1) font partie du processus d'apprentissage et peuvent fournir des leçons précieuses. D'ambitieuses politique et stratégie vertes nationales plurisectorielles, au long terme, de la REDD+ (Option 2) sont requises pour créer un cadre général permettant de décider des mesures incitatives ou des mécanismes de paiement adéquats et de synthétiser les expériences vécues dans les projets pilotes. Les paiements directs en espèces visant à récompenser les familles qui adoptent des pratiques de conservation peuvent guider une troisième option, puisqu'elles sont couramment pratiquées dans les pays développés et qu'elles sont explorées par les pays émergents comme le Brésil<sup>xxiii</sup>. Le WWF œuvre en collaboration avec le gouvernement de RDC pour élaborer un programme de réduction d'émissions dans la province de Mai-Ndombe avec pour objectif de contribuer à un programme de développement vert en RDC, tentant en fait de combiner les Options 1 et 2<sup>xxiv</sup>.

## 5.7 PRIVILEGIER LES FEMMES ET LES AUTRES GROUPES VULNERABLES

Cette dernière recommandation découle d'observations faites sur les questions relatives au genre. Il faut s'attacher davantage à faire participer les femmes et les groupes vulnérables aux politiques et aux projets. Cet effort doit être mené en accordant de l'importance au partenariat entre hommes et femmes et entre les groupes autochtones et non autochtones. Les motifs pour cette inclusion doivent être définis d'après une connaissance profonde des conditions matérielles qui déterminent (au moins en partie) les relations entre les genres. Cette approche est axée principalement sur une appréhension des relations sociales de production chez les ménages (relations entre les hommes et les femmes) et entre les ménages et les communautés (entre et parmi les groupes autochtones et non autochtones).

Des recommandations plus précises sur les moyens de mieux aborder les questions relatives au genre et d'appuyer les femmes dans la culture itinérante et la REDD+ se trouvent à l'Annexe 3.

## 6.0 CONCLUSION

L'étude a conclu que les décideurs politiques pour la conservation et le développement, y compris les parties prenantes de la REDD+, doivent considérer la culture itinérante comme une utilisation des terres qui continuera à définir les futurs paysages au Cameroun et en RDC. D'autres utilisations comme les plantations de palmiers à huile sont bien plus susceptibles de déclencher des vagues de déforestation et de dégradation de la forêt. Ces utilisations pourraient servir de catalyseur à la migration des petits cultivateurs qui peuvent générer plus de revenus en exploitant le capital naturel vierge qu'en l'entretenant ou créant d'autres formes de capital productif dans leur région. Ces migrations augmentent la valeur du terrain et le rendent plus attrayant aux investisseurs industriels car une fois le terrain défriché, les populations croissent et le commerce et l'infrastructure s'amplifient.

**PHOTO 2 : VUE AERIENNE DE LA FORET TROPICALE CONGOLAISE**



La cause essentielle de déforestation n'est pas le type d'utilisation des terres, mais plutôt la capacité d'investissement et les dispositions sociales et économiques existant entre et parmi les parties prenantes qui vivent à la lisière des forêts et rivalisant pour l'accès aux ressources. Autrement dit, le sort des forêts primaires dans les régions visitées, et peut-être même dans l'ensemble du Bassin du Congo, dépendra du modèle économique qui dominera – l'agroindustrie à forte intensité de capital ou les petites exploitations agricoles familiales – et non les options techniques comme la

culture itinérante par opposition aux solutions de rechange.

Parce que la culture itinérante combinée à l'agroforesterie est au cœur des systèmes agricoles des petits cultivateurs, une stratégie visant à protéger contre la déforestation et la dégradation futures de la forêt doit inclure l'appui des agriculteurs itinérants et d'autres parties prenantes locales, notamment les groupes de chasseurs et de cueilleurs en garantissant leurs droits d'accès aux terres et aux ressources. Cette approche contribue au développement économique, puisque des faits indiquent que les petits exploitants sortis de la pauvreté sont plus productifs par hectare que les propriétaires terriens ou les exploitants industriels lointains (voir l'exemple du travail considérable de Robert Netting, incluant *Smallholders, Householders*)<sup>xxv</sup>. Le sort des petits agriculteurs pourrait dépendre du programme de la REDD+. Ces cultivateurs doivent être considérés comme des agents économiques efficaces (Megevand 2013)<sup>xxvi</sup>, et pratiquant un type d'agriculture ayant un effet environnemental moins important que les modèles d'agroindustrie. Il est aussi peu probable que l'agroindustrie améliorera la sécurité alimentaire des personnes locales, étant donné que la production alimentaire s'écoulera vers les régions à forte intensité de population.

Des préjugés contre la culture itinérante peuvent exister dans les cercles de conservation et de développement. La plupart des documents officiels, tel que la vision pour le Cameroun en 2035<sup>xxvii</sup>, mettent l'accent sur les mesures à prendre pour soutenir les exploitations agricoles industrielles qui pousseront le pays à réaliser ce qu'on appelle l'« agriculture de seconde génération<sup>xxviii</sup> ». La culture itinérante et d'autres méthodes d'agriculture sont souvent considérées comme un frein pour la progression vers cette transition. Les observations faites pendant l'étude ont indiqué que les petits cultivateurs étaient partants pour augmenter la production et les revenus, et qu'ils avaient la capacité d'utiliser plus de terres de manière plus efficiente que les investisseurs à grande échelle (Pedelahore 2012), s'ils ont les moyens et le soutien appropriés à leur disposition. Les groupes autochtones (les pygmées) dont les moyens de subsistance étaient encore basés sur la chasse, la pêche et la cueillette il y a une ou deux générations, et qui restent attachés à ce mode de vie et en dépendent encore, ne reçoivent pas le respect qu'ils méritent. Les femmes sont pratiquement absentes de la sphère décisionnelle, bien que la sécurité alimentaire continue à dépendre d'elles.

Le processus de la REDD+ s'inscrit dans cette histoire. Cette étude a révélé que le marché actuel pour la REDD+ dans le Bassin du Congo est dominé par quelques entités<sup>xxix</sup> perçues comme des partenaires œuvrant davantage avec les gouvernements et les élites locales qu'avec les agriculteurs. La prestation de services environnementaux repose surtout sur la présence de quelques intermédiaires, surtout des ONG internationales. Les acheteurs et les vendeurs ont un accès inégal à l'information et seules les élites éduquées comprennent le fonctionnement des marchés du carbone, créant ainsi des obstacles à la participation.

La REDD+ est un instrument nouveau. Si et lorsqu'un financement substantiel pour la REDD+ deviendra disponible, il est susceptible d'avoir une incidence majeure sur l'utilisation des terres et sur les changements de leur affectation. Par le biais de projets locaux et d'initiatives de planification régionale, la REDD+ pourrait orienter les politiques et les programmes de conservation et de développement à une échelle beaucoup plus vaste qu'il n'est actuellement possible. La REDD+ doit être envisagée comme une occasion à saisir pour accomplir quelque chose de nouveau et de différent. En outre, les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) abordent aussi les paiements hors-marché. C'est-à-dire que les paiements futurs de la REDD+ proviendront à la fois de sources de marché et hors-marché et cette évolution pourrait apporter de nombreux changements à la manière dont la REDD+ fonctionnera à l'avenir.

## 7.0 REFERENCES

- ABD (African Development Bank). (2011). Integrated REDD+ pilot project around the Luki Biosphere Reserve in Mayombe forest. Tunis: ABD and CBFF (Congo Basin Forest Fund).
- Awono, A., Somorin, O. A., Eba'a Atyi, R., and Levang, P. (2013). Tenure and participation in local REDD+ projects: Insights from southern Cameroon. *Environmental Science and Policy*, in press.
- Banerjee, A. and Duflo, E. (2012). *Poor Economics: A radical rethinking of the way to fight global poverty*. PublicAffairs.
- Benneker, C., Assumani, D-M., Maindo, A., Bola, F., Kimbuani, G., Lescuyer, G., Esuka, J.C., Kasongo, E., and Begaa, S. (eds.). (2012). *Wood on the agenda: Artisanal logging in DR Congo*. Wageningen, The Netherlands: Tropenbos International.
- Bhaskar, R. (1978). *A realist theory of science*. Hassocks, Sussex: Harvester Press.
- Boserup, E.I. (1995). *Woman's role in economic development*. London: Earthscan.
- Boserup, E. (1965). *The conditions of agricultural growth: The economics of agrarian change under population pressure*. London: Earthscan.
- Bryant, R. L., and Bailey, S. (1997). *Third world political ecology*. London ; New York: Routledge.
- Carney, J. and Watts, M. (1990). Manufacturing dissent: Work, gender and the politics of meaning in a peasant society. *Africa* 60 (2): 207-241.
- CARPE (Central Africa Regional Program for the Environment). (2012). *Regional Development Cooperation Strategy 2012-2020*. Kinshasa, DRC: USAID/Central Africa Regional Office.
- Carrière, S. (2003). *Les orphelins de la forêt: pratiques paysannes et écologie forestière (Ntumu, Sud-Cameroun)*. Montpellier: IRD Editions. Retrieved from [http://books.google.com/books?hl=en&lr=&id=cUe9TyF4HlIC&oi=fnd&pg=PA7&dq=carriere+2003+cameroun&ots=I1hmUPP9cL&sig=hRvtPvcXsy67UGj8yMR\\_tLrhzKQ](http://books.google.com/books?hl=en&lr=&id=cUe9TyF4HlIC&oi=fnd&pg=PA7&dq=carriere+2003+cameroun&ots=I1hmUPP9cL&sig=hRvtPvcXsy67UGj8yMR_tLrhzKQ)
- Chayanov, A. (1966). *The theory of peasant economy*. Published for the American Economic Association, by R.D. Irwin.
- CED (Centre pour l'Environnement et le Développement). (2012). *Plan Vivo Project Design Document (PDD) Community PES Community Payments for Ecosystem Services (PES) in the Congo Basin*. Edinburgh, Scotland: Bioclimate Research and Development.
- Chambers, R., Pacey, A., and Thrupp, L. A. (1985). *Farmer first: Farmer innovation and agricultural research*. London: Intermediate Technology Publ.
- Cochet, H. A. (2007). *L'agriculture Comparée*. Versailles: Editions Quae.
- Colfer, C. J. Alcorn and Russell, D. (2015). Swiddens and Fallows: Reflections on the Global and Local Values of 'Slash and Burn'. pp 62-86 in Cairns, M. *Shifting Cultivation and Environmental Change: Indigenous People, Agriculture and Forest Conservation*. New York and Oxford UK: Routledge.

- Cooke, B., and Kothari, U. (2001). *The case for participation as tyranny*. In B. Cooke and U. Kothari (Eds.), *Participation: the new tyranny?* London: Zed Book.
- CRS (Catholic Relief Services). (2012). *Improving agricultural productivity through no-tillage agriculture in Maniema Province, DRC (NTA Project)*. Kinshasa: Catholic Relief Services and The Howard G. Buffett Foundation.
- De Schlippe, P. (1956). *Shifting cultivation in Africa: The Zande system of agriculture*. London: Routledge and Paul Kegan.
- Defourny, P., Delhage, C., and Kibambe Lubamba, J. P.. (2011). *Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo*. Kinshasa: FAO-RDC Coordination nationale REDD
- De Wachter, P., Malonga, R., Moussavou Makanga, B. D., Nishihara, T., Nzooh, Z., and Usongo, L. (2009). *Dja-Odzala -Minkébé (Tridom) Landscape*. In de Wasseige, C and D. Devers, 2009: *State of the Forests of the Congo Basin 2008*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- de Wasseige, C and Devers, D. (2009). *State of the forests of the Congo Basin 2008*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- DRC (Democratic Republic of Congo). (2013). *Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa: Democratic Republic of Congo.
- DRC (Democratic Republic of Congo). (2012a). *Programme d'Investissements pour les Forêts Mission Conjointe – Aide-Mémoire*. Kinshasa, 21 au 27 février, 2011.
- DRC (Democratic Republic of Congo). (2012b). *Readiness Preparation Proposal (R-PP): DRC*. Kinshasa: Ministry of Environment, Nature Conservation and Tourism.
- DRC (Democratic Republic of Congo). (2009). *The Democratic Republic of Congo's REDD+ potential*. Kinshasa, Ministry of the Environment, Nature Conservation and Tourism.
- Ducenne, Q. (2009). *Evaluation des actions agroforestières à Mampu, République Démocratique du Congo: Rapport Final, Volume II*. Cardno Agrisystems Limited.
- Dufumier, M. (2004). *Agricultures et paysanneries des tiers mondes*. Paris: Karthala.
- Easterly, W. (2007). *The white man's burden: Why the West's efforts to aid the rest have done so much ill and so little good*. New York: Penguin Book.
- Ecorys and IIASA (International Institute for Applied System Analysis). (2010). *Study on the evolution of some deforestation drivers and their potential impacts on the costs of an avoiding deforestation scheme*. Brussels: European Commission.
- ERA (Ecosystems Restoration Associates) and Wildlife Works. (2012). *Mai Ndombe REDD+ Project Monitoring Plan for Climate, Community, and Biodiversity Benefits - Version 1.0: Activities Implemented March 14, 2011, through October 31, 2012*. Vancouver: ERA and Wildlife Works.
- Ferguson, J. (1994). *The anti-politics machine: "development," depoliticization and bureaucratic power in Lesotho*. Minneapolis, London: University of Minnesota Press.
- Geist, H. and Lambin, E. F. (2002). Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation. *BioScience*, 52(2), 143-150.

- Gerber, J. F. (2007). *Les communautés Bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun*. Barcelone: Institut des Sciences et Technologie Environnementales (ICTA), Université Autonome de Barcelone (UAB).
- Gilarowski, J. A. (2002). *La déforestation en Afrique Centrale: Les facteurs de la dégradation des forêts denses humides équatoriales dans la République Démocratique Du Congo*. Varsovie, Editions Académiques Dialog.
- Gigerenzer, G. and R. Selten (Eds). (2002). *Bounded rationality: The adaptive toolbox*. Cambridge: The MIT Press.
- Global Witness. (2012). *The art of logging industrially in the Congo: How loggers are abusing artisanal permits to exploit the Democratic Republic of Congo's forests*. London: Global Witness.
- Greenpeace. (2010). *Mauvaise influence Comment les conseils du cabinet McKinsey conduisent à la destruction des forêts tropicales*. Amsterdam: Greenpeace International.
- GTCR (Groupe de Travail Climat REDD+). (2012). *Etude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo*. Kinshasa: UN-REDD+ Program and MECNT.
- Gunderson, L. H and C. S. Holling. (2002). *Panarchy: Understanding transformations in human and natural systems*. Washington D.C.: Island Press.
- Hanlon, J., Barrietos, A. and D. Hulme. (2010). *Just give money to the poor: The development revolution from the global south*. Kumarian Press.
- Hoyle, D. (2013). Overview of extractive industry and infrastructure development in Africa: The Ngoyla Mintom case, Cameroon. 13th Regional Dialogue on Forests, Governance and Climate Change: Harmonizing Tenure and Resource Policies in Central and West Africa's Changing Landscape. 5–7 March 2013, Yaoundé Conference Center, Cameroon.
- Hoyle, D. (2011). Reducing deforestation and forest degradation in Ngoyla Mintom (N-M) forest block through the implementation of sustainable integrated management in the Tri-National landscape Dja - Odzala - Minkebe (TRIDOM). First REDD+ Projects Coordination Meeting, Brussels, 5-6 July 2011. Retrieved from [http://www.euflegt.efi.int/files/attachments/euflegt/3-1\\_wwf\\_cameroon.pdf](http://www.euflegt.efi.int/files/attachments/euflegt/3-1_wwf_cameroon.pdf)
- Ickowitz, A. (2011). Shifting Cultivation and Forest Pressure in Cameroon. *Agricultural Economics* 42(2): 207-220.
- Ickowitz, A. (2006). Shifting Cultivation and Deforestation in Tropical Africa: Critical Reflections. *Development and Change*, 37(3): 599-626.
- Jagoret, P. (2011). *Analyse et évaluation de systèmes agroforestiers complexes sur le long terme : Application aux systèmes de culture à base de cacao au Centre Cameroun*. PhD Dissertation. Montpellier: Montpellier Supagro.
- Kanbur, R. and P. Shaffer. (2007). *Epistemology, Normative Theory and Poverty Analysis: Implications for Q-Squared in Practice*. Cornell University: Ithaca NY and Centre for International Studies, University of Toronto.
- Karsenty, A. (2012). Financing options to support REDD+ activities – Based on a review of the literature. Brussels: European Commission, DG Climate Action. Retrieved from <http://theredddesk.org/resources/financing-options-support-redd-activities>

- Lebailly P et Tentchou J. (2009). *Etude sur la filière porteuse d'emploi Palmier à huile*. Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, OIT, Yaoundé, Novembre 2009.
- Mahonghol, D. (2012). *Analyse qualitative des causes et agents de la déforestation et de la dégradation des terres forestières dans une RDC post-conflit (Rapport Technique)*. UNEP, Division Post-Conflit et Gestion des Désastres Programme Pays de la RDC.
- Mazoyer, M. and Roudart, L. (2006). *A history of world agriculture: From the Neolithic to the current crisis*. New York: Monthly Review Press.
- MECNT (Ministère de l'Environnement, la Conservation de la Nature et du Tourisme). (2012). *Synthèse des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo*. Yaoundé: UN-REDD+ Program.
- Megevand, C. (2013). *Deforestation trends in the Congo Basin: Reconciling economic growth and forest protection*. Washington: The World Bank.
- Meillassoux, C. (1981). *Maidens, meal, and money: Capitalism and the domestic community*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune). (2011). *Projet de développement et d'utilisation durable de la forêt de Ngoyla Mintom: Analyse des dynamiques sociales et évaluation des acteurs et de leurs besoins en renforcement de capacités*. Yaoundé: MINFOF.
- Moyo, D. (2010). *Dead Aid: Why aid is not working and how there is a better way for Africa*. New York: Farrar, Straus, and Giroux.
- Mvondo, S. A. and Sangkwa, F. (2009). *Council forests: The case of Dimako*. In Mariteuw C. D., Aseh, T., and R. Prabhu: *In Search of Common Ground: Adaptive Collaborative Management in Cameroon*, p. 95-116 Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Netting, R. M. (1993). *Smallholders, householders: Farm families and the ecology of intensive, sustainable agriculture*. Stanford, California: Stanford University Press.
- Netting, R. M. (1977). *Cultural ecology*. Long Grove, Illinois: Waveland Press.
- Olivier de Sardan, J. P. (2005). *Anthropology and development: Understanding contemporary social change*. London: Zed Book.
- Padmanabhan, M. A. (2007). *The making and unmaking of gendered crops in northern Ghana*. *Singapore Journal of Tropical Geography*, 28: 57–70.
- Peach-Brown, H. C. (2009). *Gender, climate change and REDD+ in the Congo Basin forests of Central Africa*. *International Forestry Review*, 13(2), 163-175.
- Pedelahore, P. (2012). *Stratégies d'accumulation des exploitants agricoles : L'exemple des cacaoculteurs du Centre Cameroon de 1910 à 2010*. PhD dissertation. Toulouse: Université Toulouse II Le Mirail, Géographie-Aménagement, Mention Etudes Rurales.
- Peluso, N. L., and M. Watts. (2001). *Violent environment*. Cornell University Press.
- Phelps, J., Carrasco, L.R., Webb, E.L., Koh, L.P., Pascual, U. (2013). *Agricultural intensification escalates future conservation costs*. *Proceedings of the National Academy of Sciences USA*. In press.
- Pierce Colfer, C. J. and Minarchek, R. D. (2012). *Women, men and forest research: a review of approaches, resources, and methods for addressing gender*. Bogor, Center for International Forestry Research.

- Pinsart, C and Fraticelli, M. (2011). Comment la foresterie communautaire s'est-elle insérée dans les systèmes de gestion coutumier? Paris: AGTER. Retrieved from [http://www.agter.asso.fr/article763\\_es.html](http://www.agter.asso.fr/article763_es.html)
- Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation*. Boston: Beacon Press.
- Pollini, J. (2009). Agroforestry and the search for alternative to slash-and-burn cultivation: from technological optimism to a political economy of deforestation. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 133: 48-60.
- Pollini, J. (2007). Slash-and-Burn cultivation and deforestation in the Malagasy rain forests: Representations and realities. PhD Dissertation, Department of Natural Resources, Ithaca NY, Cornell University. Retrieved from <http://www.scribd.com/doc/26790856/Deforestation-in-Madagascar>
- Republic of Cameroon. (2012). *Readiness Preparation Proposal (R-PP): Cameroon*. Yaoundé: Republic of Cameroon.
- Ribot, J. (2011). Choice, recognition and the democracy effects of decentralization. ICLD Working Paper no 5. Visby, Sweden: Swedish International Centre for Local Democracy (ICLD).
- Ribot, J. (2004). *Waiting for democracy: The politics of choice in natural resource decentralizations*. Washington: World Resources Institute.
- Robiglio, V and Sinclair, F. (2011). Maintaining the conservation value of shifting cultivation landscapes requires spatially explicit interventions. *Environmental Management*, 48(2), 289-306. Retrieved from [http://www.researchgate.net/publication/49851056\\_Maintaining\\_the\\_conservation\\_value\\_of\\_shifting\\_cultivation\\_landscapes\\_requires\\_spatially\\_explicit\\_interventions](http://www.researchgate.net/publication/49851056_Maintaining_the_conservation_value_of_shifting_cultivation_landscapes_requires_spatially_explicit_interventions)
- Rossi, G. (2003). *L'ingérence écologique: environnement et développement rural du nord au sud*. Paris: CNRS Editions.
- Ruf, F. (1995). *Boum et crises du cacao: Les vertiges de l'or brun*. Paris: Karthala.
- Russell, D. (1990). *Women farmers in Bandundu: EPIF/CAL baseline study II*. Washington D.C.: International Center for Research on Women (ICRW) and USAID.
- Russell, D. P. Mbile and Tchamou, N. (2011). Farm and Forest in Central Africa: Toward an Integrated Rural Development Framework. *J. of Sustainable Forestry*, 30, 111-132.
- Schroeder, R. A. (1997). Re-claiming' land in the Gambia: Gendered property rights and environmental intervention. *Annals of the Association of American Geographers*, 87(3), 487-509. Retrieved from <http://web.ebscohost.com.proxy2.library.illinois.edu/ehost/viewarticle?data=dGJyMPPp44rp2%2fdV0%2bnjisfk5le46bZRtq%2b0ULO63nn5Kx95uXxjL6nrkexp6IKrqewOK%2bwr0y4qbU4zsOkjPDX7lvf2fKB7eTnflujr0mwrrRLrquxPurX7H%2b72%2bw%2b4ti7gOfXplzf3btZzjzfhruvtUmuqLNKsKauPuTl8IXf6rt%2b8%2bLqjOPu8gAA&hid=119>
- Scott, J. (1998). *Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed*. New Haven: Yale University Press.
- Scott, J. (1985). *Weapons of the weak: everyday forms of peasant resistance*. New Haven: Yale University Press.
- Scott, J. C. (1976). *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*. Yale University Press, New Haven.

- Shapiro, D. and Tollens, E. F. (1992). *The agricultural development of Zaire*. London: Avebury.
- Sonwa, D. J., Nkongmeneck, B. A., Weise, S. F., Tchatat, M., Adesina, Janssens, A. A. M. J. J. (2007). Diversity of plants in cocoa agroforests in the humid forest zone of Southern Cameroon. *Biodiversity and Conservation*, 16(8), 2385-2400.
- Sonwa, D. J., Weise, S. F., Tchatat, M., Nkongmeneck, B. A., Adesina, A. A., Ndoye O. and Gockowski, J. (2001). The role of cocoa agroforests in rural and community forestry in southern Cameroon. Rural Development Forestry Network Paper g(i). London: Overseas Development Institute (ODI).
- Tchoumba, B. (2011). *Democratic Republic of Congo Conservation International REDD+ pilot project: a different kind of Disney production*. Montevideo: World Rainforest Movement.
- Thaler, R. H. and Sunstein, C. R. (2009). *Nudge: Improving decisions about health, wealth, and happiness*. New York: Penguin Books.
- The Oakland Institute. (2012). Massive deforestation portrayed as sustainable investment: The deceit of Herakles farms in Cameroon. *Land Deal Brief*, 12. Oakland: The Oakland Institute.
- Topa, G., Karsenty, A., Megevand. C., and Debroux, L. (2009). The rainforests of Cameroon: Experience and evidence from a decade of reform. Washington: The World Bank.
- Usongo, L., Defo L., Nzooh-Dongmo, Z., Ngniado, A., Kamdem Toham, A. and Tchamba, M. (2007). *Orientations stratégiques pour la gestion du massif forestier de Ngoyla Mintom*, Yaoundé: WWF Central Africa Regional Program Office.
- WHRC (Woods Hole Research Center). (2007). Réduire les émissions de CO2 du déboisement et de la dégradation dans la République Démocratique du Congo : un premier aperçu. Thirteenth UNFCCC Conference of the Parties, Bali, 2007.
- Wildlife Works. (2011). *Conservation, carbon and development: REDD+ feasibility study proposal for Ngoyla Mintom forest massif, Cameroon*. Voi, Kenya: Wildlife Works.
- World Rainforest Movement. (2010). REDD+ \$\$ in the Congo Basin. Montevideo: World Rainforest Movement.
- WWF (Worldwide Fund for Nature). (2011). *Plan d'aménagement de la réserve de biosphère de Luki, République Démocratique du Congo*. Kinshasa: WWF.
- Zoa, M. (2009). *Community forests: Reconciling customary and legal concepts*. In Mariteuw C. D., Aseh, T., and R. Prabhu: In Search of Common Ground: Adaptive Collaborative Management in Cameroon, p. 117-139. Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research (CIFOR).

## 8.0 ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFHAN	Association des femmes, hommes et amis de Nkolényeng
AGEFO	Action de gestion durable des forêts en intégrant les populations Baka
APV	Accord de partenariat volontaire
ASBAK	Association des Baka de Lomié
AWF	<i>African Wildlife Foundation</i>
BAD	Banque africaine de développement (ou ADB en anglais)
CADIM	Centre d'appui au développement intégral de Mbandaka
CARPE	Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale
CCBA	Alliance climat, communauté et biodiversité
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (ou UNFCCC en anglais)
CED	Centre pour l'environnement et le développement
CEFD	Couverture forestière élevée, faible déforestation (ou HFLD en anglais)
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
CFA	Communauté financière africaine
CGF	Cellule de gestion forestière (ou FMU en anglais)
CI	Conservation International
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie (ou ICRAF en anglais)
CLD	Comités locaux de développement (ou LDC en anglais)
CN-REDD+	Coordination nationale REDD+
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale

CRS	Services du secours catholique
DFAP	Direction de la faune et des aires protégées
DfID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
ECOFAC	Programme de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
ER-PIN	Note d'idée de programme de réduction des émissions
ERA	Ecosystems Restoration Associates
ERAIFT	École régionale d'aménagement et de gestion intégrée des forêts tropicales
ERP	Évaluation rurale participative (ou PRA en anglais)
ERR	Évaluation rurale rapide (ou RRA en anglais)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCCM	Carbone forestier, marchés et communautés
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (ou GEF en anglais)
FFBC	Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (ou CBFF en anglais)
FLEGT	Plan d'action de l'UE pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
FMI	Fonds monétaire international (ou IMF en anglais)
FPIC	Consentement préalable librement donné en pleine connaissance de cause
GDF	Gestion durable des forêts (ou SFM en anglais)
GIC	Groupe d'initiatives
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
GLOBIOM	Modèle d'optimisation de la biomasse mondiale
GRN	Gestion des ressources naturelles (ou NRM en anglais)
GRNBC	Gestion des ressources naturelles à base communautaire (ou CBNRM en anglais)
GTCR	Groupe de travail climat REDD+
ha	Hectare
HVA	Société Hollandaise d'Agro-Industrie
ICLD	Centre international suédois pour la démocratie locale
IEC	Information, éducation et communication
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
INADES	Institut africain pour le développement économique et social

INEAC	Institut national d'études agronomiques du Congo
INERA	Institut national d'études et de recherches agronomiques
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère
MDP	Mécanisme de développement propre (ou CDM en anglais)
MECNT	Ministère de l'Environnement, la conservation de la nature et du tourisme
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINFOF	Ministère des Forêts et de la faune
MLW	Paysage Maringa-Lopori-Wamba
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
ONG	Organisation non gouvernementale (ou NGO en anglais)
ONU-REDD+	Programme collaboratif des Nations Unies pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (ou UN-REDD+ en anglais)
OSFAC	Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale
PACEBCo	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo
PCDI	Projet de conservation et développement intégré (ou ICDP en anglais)
PDD	Document de conception du projet
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (ou CBFP en anglais)
PFNL	Produits forestiers non ligneux (ou NTFP en anglais)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (ou UNDP en anglais)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement (ou UNEP en anglais)
PSE	Paiement des services environnementaux (ou PES en anglais)
R-PIN	Note d'idée de plan de préparation
R-PP	Proposition de préparation à la REDD
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RBL	Réserve de biosphère de Luki
RCA	République centrafricaine (ou CAR en anglais)
RDC	République démocratique du Congo (ou RDC en anglais)
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts

REFADD	Réseau des femmes africaines pour le développement durable
RFUK	Rainforest Foundation RU
RRI	Initiative pour les droits et les ressources
RRN	Réseau ressources naturelles
RU	Royaume-Uni (ou UK en anglais)
SIG	Système d'information géographique (GIS en anglais)
SNV	Fondation des volontaires néerlandais
SOIL	Moyens durables d'améliorer les conditions de vie
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Paysage tri-national Dja - Odzala - Minkebe
UE	Union européenne (ou EU en anglais)
UFAM	Union des fermiers agroforestiers de Mampu
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature (ou IUNC en anglais)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VCS	Norme de carbone vérifiée
WB	La Banque mondiale
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WHRC	Centre de recherche Woods Hole
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

# 9.0 NOTES

---

- i La RDC a été sélectionnée parce que la plupart des forêts primaires qui subsistent dans le Bassin du Congo se trouvent dans ce pays, et que c'est le pays de la région ayant accompli le plus de progrès en matière de préparation et de mise en œuvre des politiques de la REDD+. La RDC a publié une ébauche de la stratégie nationale de la REDD+. Un projet REDD+ financé par des fonds privés, géré par ERA dans le projet Mai Ndombe et analysé dans ce rapport, a déjà vendu des crédits carbone sur le marché international (<http://www.offsetters.ca/media-centre/investor-relations/2013/02/01/era-carbon-offsets-announces-significant-first-sale-and-delivery-of-offsets-from-mai-ndombe-redd-project-in-the-drc>). Le Cameroun a été choisi comme lieu de sites d'étude en raison des réformes importantes en matière de politique forestière mises en œuvre depuis 1994, incluant la décentralisation, la foresterie communautaire et le partage des redevances forestières. Les leçons tirées peuvent contribuer à guider les décideurs politiques et les praticiens de la REDD+.
- ii L'équipe n'a pas créé de groupes de discussion et a entrepris des interviews informelles de groupes et de personnes afin de ne pas intimider les parties prenantes locales et d'encourager des discussions plus ouvertes.
- iii Les sites visités et le calendrier sont indiqués à l'Annexe I.
- iv La transcription complète des notes d'interviews (un fichier Word de 400 pages) est disponible sur demande auprès de : [Jacques.pollini@gmail.com](mailto:Jacques.pollini@gmail.com). Seule une fraction des données est utilisée dans ce rapport. Ces informations peuvent être utilisées pour la préparation d'articles scientifiques pour des revues professionnelles.
- v Dans nombre de cas, les chefs locaux recommandaient à l'équipe de terrain d'interviewer certaines personnes, ce que l'équipe fit afin de ne pas les blesser. Néanmoins, dans ces situations, l'équipe a également tenu des discussions ouvertes et a pu recouper les conclusions par le biais d'observations directes, de documentation et d'autres informateurs.
- vi Cette description est cohérente avec les chiffres trouvés dans le R-PP de la RDC, et concernant les forêts de RDC qui ont été défrichées au taux de 0,2 à 0,3 % au cours des 20 dernières années, en comparaison avec la moyenne mondiale de 0,6 %. Ce taux de déforestation relativement faible provient de plusieurs causes probables incluant la guerre, l'absence de développement et l'état médiocre de l'infrastructure. Dans le contexte actuel de stabilisation et de reconstruction après conflit la situation est appelée à changer. La population augmente rapidement (3 %) et le taux de croissance pourrait atteindre 6 à 8 % au cours des prochaines décennies (FMI et WB) en raison du développement de l'agriculture, des activités d'exploitation du bois et d'extraction minières, et de l'investissement dans l'infrastructure.
- vii Cette liste est incomplète et n'inclut que les études les plus récentes et celles ayant une portée nationale. D'autres études comprennent celle du Centre de recherche Woods Hole (WHRC), 2007, « Réduire les émissions de CO2 du déboisement et de la dégradation dans la République Démocratique du Congo : un premier aperçu », qui fut présentée à la COP-13 de la CCNUCC à Bali en 2007 et a servi pour l'élaboration de la R-PIN de la REDD+ de la RDC. Le rapport MacKinsey (MECNT 2009 : Potentiel REDD6 de la RDC) comprend aussi une discussion sur les causes de la déforestation dont la conclusion a fait l'objet de nombreux débats auprès des membres de la société civile, parce qu'elle déterminait comme cause principale les communautés locales pratiquant la culture itinérante et faisant la collecte de bois de chauffage (GTCR 2012).
- viii <http://www.rightsandresources.org/events.php?id=814>.
- ix Le rapport de synthèse mentionne l'exploitation non industrielle du bois, pour l'utiliser surtout localement, comme la troisième cause de déforestation, mais ne fait aucune allusion à l'exploitation industrielle.
- x Selon l'ONU-REDD+ (2011), la RDC définit les forêts comme toute zone de 0,5 ha au moins, avec des arbres d'au moins trois mètres de hauteur sur au moins 30 % de sa surface. D'après cette définition, la plupart des jachères âgées d'au moins cinq ans constituent une forêt, quoique dégradée.
- xi L'idée n'est pas de minimiser l'impact écologique de cette utilisation des terres, étant donné que les jachères de 10 ans ont en général une valeur de conservation beaucoup plus faible que les forêts primaires.
- xii À partir d'approches de modélisation, Phelps et al (2013) et Megevand (2013) contestent le modèle de « utilisation parcimonieuse des terres », encore très courant parmi les parties prenantes de la REDD+ comme le décrivent les études de cas. D'après ce modèle, l'intensification de l'agriculture diminuera la pression sur les forêts parce qu'il faudra moins de terres pour réaliser la même production. Phelps et al (2013: 5) avance plutôt que « les politiques de conservation qui encouragent ou imposent aux agriculteurs d'exploitations extensives un programme d'intensification peuvent en fait stimuler une extension agricole » au détriment de la conservation. Ils indiquent que l'augmentation des rendements de manioc en RDC conduirait à une hausse du prix des loyers des terres agricoles, qui augmentera le coût d'opportunité de la mise en œuvre des politiques de la REDD+. Au bout du compte, « le

- 
- coût de la réduction des émissions du secteur forestier pourrait largement dépasser les prix des crédits de carbone actuels et projetés » (Phelps et al (2013: 1). Megevand (2013: 5) tire des conclusions semblables. Des simulations faites par le modèle de CongoBIOM « laissent entendre que l'intensification de la production des terres dans le Bassin du Congo mènera à une extension des terres agricoles dans le contexte d'une demande croissante de denrées alimentaires et d'une offre de main d'œuvre illimitée. Les gains en productivité qui rendent les activités agricoles plus rentables tendent à augmenter la pression sur les terres boisées, qui sont généralement les terres dont l'accès est le plus facile et le moins coûteux pour les paysans ? ». NDT : texte français de Megevand trouvé sur <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/Dynamiques-de-deforestation-final.pdf> (Résumé exécutif)
- xiii La communication, la vulgarisation et la sensibilisation tiennent une place très importante.
- xiv Pour une justification théorique de cette position, voir les concepts de « rationalité limitée » (Gigerenzer and Selten 2002).
- xv Voir le concept de l'« architecture du choix » (Thaler and Sunstein 2009).
- xvi Les contraintes en matière de main d'œuvre pour l'intensification agricole sont mises en évidence par Boserup (1964), et par Shapiro et Tollens (1992).
- xvii Voir Chayanov 1922, Ellis 1988, Netting 1993, et Dufumier 1996 pour les théories de la situation économique des paysans.
- xviii L'utilisation d'engrais chimiques combinée avec d'autres technologies est mise en avant par le projet CATALIST du Centre international pour le développement des engrais (IFDC) dans la région des Grands lacs, incluant la RDC orientale (<http://www.ifdc.org/getdoc/827362e3-24d6-4832-8bc1-414a404dce92/CATALIST>).
- xix « On estime à 40 millions d'hectares la superficie des terres non boisées, non protégées et non cultivées mais cultivables disponibles dans le Bassin du Congo. Ceci correspond à plus de 1,6 fois la superficie actuellement cultivée. Cela signifie que, combinée à un accroissement de la productivité des terres, la mise en valeur de ces terres disponibles pourrait spectaculairement transformer l'agriculture dans le Bassin du Congo sans effet négatif sur les forêts. Les décideurs doivent donc clairement accorder la priorité à l'expansion de l'agriculture sur des terrains non boisés. » (Megevand 2013 : 17-18). NDT : texte français trouvé sur <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/Dynamiques-de-deforestation-final.pdf> (Page 20)
- xx Selon Awono et al (2013), la réforme du régime foncier s'avère être un défi essentiel en matière de gouvernance parmi les parties prenantes de la REDD+. La CCNUCC et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) décrivent l'importance de clarifier les droits fonciers, et la certification CCBA l'exige. C'est un problème épineux pour la REDD+ en raison de l'absence d'institutions coutumières et de droits coutumiers reconnus à l'égard des terres, des ressources et de la forêt en Afrique subsaharienne » (Awono et al 2013: 2).
- xxi Selon le ministère des Forêts et de la faune du Cameroun, « la question de la terre pour les Pygmées Baka doit être abordée sous l'angle de l'accès à la citoyenneté » (MINFOF 2011:53, traduction non officielle).
- xxii Voir <http://v-c-s.org/> and <http://www.climate-standards.org/> pour de plus amples informations.
- xxiii Au Brésil, grâce au programme Bolsa Floresta, les familles de l'État Amazonas State peuvent recevoir une prime d'incitation de 30 \$ US par mois par famille qui respecte l'objectif zéro déforestation de forêt mature. Bakkegaard (aucune date), disponible à <http://www.isecoeco.org/conferences/isee2012/pdf/sp25.pdf>
- xxiv B. Fobissie, communication personnelle au FCMC, Novembre 2013.
- xxv Les petits exploitants agricoles recevant des revenus convenables sont aussi les consommateurs de produits locaux. Ils peuvent contribuer au développement de l'économie nationale en achetant de simples produits provenant d'une industrie naissante.
- xxvi « Dans la plupart des pays du Bassin du Congo, environ la moitié de la population active travaille dans l'agriculture. Il est donc nécessaire d'encourager une croissance agricole soutenue basée sur l'implication des petits exploitants agricoles. L'expérience d'autres régions tropicales montre que la chose est possible. La Thaïlande, par exemple, a considérablement étendu la superficie de sa production de riz et est devenue un grand exportateur d'autres produits de base en impliquant les petits exploitants agricoles à travers un programme d'octroi massif de titres fonciers, accompagné d'un appui public à la recherche, à l'expansion, au crédit, aux organisations de producteurs et au développement d'infrastructures routières et ferroviaires. » (Megevand 2013 : 18). Par ailleurs, « les grandes exploitations, en particulier les plantations de caoutchouc, de palmiers à huile et de canne à sucre, constituent un soutien potentiel de la croissance économique et peuvent être une source importante d'emploi pour les populations rurales. Étant donnée la médiocre gouvernance foncière, il existe un risque que les investisseurs achètent des terres à moindre coût, qu'ils interfèrent avec les droits locaux et négligent leurs responsabilités sociales et environnementales. Les États devraient mettre en place des politiques robustes en matière de grands investissements fonciers futurs, exigeant notamment que les demandes de terres soient orientées vers les plantations abandonnées et les terres cultivables non boisées. » (Megevand 2013: 18). NDT : texte français trouvé sur <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/Dynamiques-de-deforestation-final.pdf> (page 21).
- xxvii Document élaboré en 2009 par le ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), et visant à formuler et orienter les politiques nationales au long terme. Disponible sur [http://www.cameroonembassyusa.org/docs/webdocs/Cameroon\\_VISION\\_2035\\_English\\_Version.pdf](http://www.cameroonembassyusa.org/docs/webdocs/Cameroon_VISION_2035_English_Version.pdf)

- 
- xxviii Voir « Note d'information sur le MINADER » du ministère de l'Agriculture et du développement rural :  
<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CDEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.Cameroonmarche.cm%2Fdownload%2F%3Fflang%3Dfr%26strMode%3DvideoDoc%26id%3D145&ei=UdSTUbydFsemqQGyylDACw&usg=AFQjCNH1kMYvd2aButYL5PtguPVcbt-6dw&sig2=YZP4yVC2ALUCr3nYNglung>
- xxix Wildlife Works, par exemple, est présent en RDC (ERA REDD+ projet Mai Ndombe) et au Cameroun (étude faisabilité pour un projet REDD+ dans la forêt de Ngoyla-Mintom).

**U.S. Agency for International Development**

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

[www.usaid.gov](http://www.usaid.gov)